

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA  
CONSOLIDATION DE LA PAIX  
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



**DOCUMENT DE PROJET DU PBF**

|   |   |
|---|---|
| <b>Pays :</b> Mali  |   |
| <b>TITRE DU PROJET :</b> Projet d'appui à la stabilisation du Mali à travers le Renforcement de l'Etat de Droit – PROSMED – Extension SUD   |   |
| <b>NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :</b>   |   |
| <b>Modalité de financement du PBF :</b><br><input type="checkbox"/> IRF<br><input checked="" type="checkbox"/> PRF  | <b>Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) :</b><br><input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national<br><input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional<br><b>Nom du fonds d'affectation spéciale :</b> |
| <b>Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) :</b><br><br><b>Agence coordinatrice (ONU) :</b> Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)<br><b>Agence bénéficiaire (ONU) :</b> ONU FEMMES<br><b>En collaboration avec la MINUSMA :</b> Division des droits de l'homme et de la protection et la Section des Affaires Judiciaires et Pénitentiaires (SAJP)  |   |
| <b>Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux: spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) :</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme</li> <li>- Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile</li> <li>- Ministère chargé de la Réconciliation Nationale</li> <li>- Ministère chargé des Affaires religieuses et du Culte</li> <li>- Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille</li> <li>- Ministère de la Jeunesse et des Sports</li> <li>- Commissariat à la Réforme du Secteur de la Sécurité</li> <li>- Commission Nationale des Droits de l'Homme</li> <li>- Administrations et collectivités territoriales des six cercles</li> <li>- Association Malienne des Droits de l'Homme (OSC locale)</li> <li>- Association Malienne d'Éveil au Développement Durable (OSC locale)</li> <li>- Association AZHAR (OSC locale)</li> <li>- Réseau Ouest-Africain pour l'Édification de la Paix (WANEP – Mali, OSC locale)</li> <li>- Think-Peace Mali (OSC locale)</li> <li>- Conseil National de la jeunesse (Faitière des OSC locales)</li> <li>- Coordination des associations et ONG féminines (Faitière des OSC locales)</li> </ul> |   |
| <b>Durée du projet en mois:</b> 30 mois   |   |
| <b>Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet :</b>   |   |

Régions de Koutiala (cercles de Koutiala et Yorosso) ; de Nara (cercle de Nara) ; et de Nioro (cercles de Nioro, Yelimané et Diéma).

**Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous :**

- Initiative de promotion de l'égalité des sexes  
 Initiative de promotion des jeunes  
 Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)  
 Projet transfrontalier ou régional

**Budget total du projet PBF\* (par agence bénéficiaire) :**

PNUD: \$ 3,400,000

ONU Femmes: \$ 1,600,000

**Total PBF : \$ 5,000,000**

*\*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

**Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :**

**PBF 1<sup>ère</sup> tranche (70%) :**

PNUD : \$ 2,380,000

ONU Femmes : \$ 1,120,000

Total : \$ 3,500,000

**PBF 2<sup>ème</sup> tranche\* (30 %) :**

**ONU Femmes**

PNUD : \$ 1,020,000

ONU Femmes : \$ 480,000

Total : \$ 1,500,000

**Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) :**

Le Projet d'appui à la stabilisation du Mali à travers le Renforcement de l'Etat de Droit (PROSMED Sud) a pour objectif de prévenir l'élargissement du conflit aux cercles de Nara (Nara), Diéma et Yelimané (Kayes), Nioro (Nioro), Koutiala et Yorosso (Koutiala) en consolidant la paix et la cohésion sociale dans ces localités. Il prévoit de fournir une réponse holistique en matière de demande et d'offre de sécurité et de justice aux populations – et en particulier les femmes et les jeunes - tant au niveau des mécanismes formels que traditionnels, en renforçant la cohésion sociale et la résilience des communautés au risque de radicalisation ainsi que la présence, la qualité et la confiance envers les institutions de l'Etat. Le projet intègre de manière transversale les approches genre et jeunesse afin de répondre aux inégalités et aux besoins et priorités de ces couches importantes de la société.

**Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :**

Le projet a été développé en étroite collaboration avec les principaux acteurs étatiques concernés (Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, le Ministère chargé de la Réconciliation Nationale, le Ministère chargé des Affaires religieuses et du Culte, le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, le Commissariat à la Réforme du Secteur de la Sécurité et le Commission Nationale des Droits de l'Homme). Des visites terrain et des échanges ont en outre eu lieu en 2021 et 2022 avec les administrations et collectivités territoriales des régions et cercles visés et une enquête de perception réalisée en novembre 2020 par le Centre de recherche Point Sud et SIPRI dans ces mêmes zones a permis d'identifier les besoins et les attentes des populations et des échanges ont eu lieu avec plusieurs organisations de la société civile présentes dans ces localités dont les représentants de la Coordination des associations et ONG féminines (CAFO) et de la

Plateforme des Femmes Leaders ainsi que du Conseil National de la Jeunesse. Des échanges ont eu outre eu lieu avec des OSC spécialisées intervenants dans ces zones en matière de gestion et prévention des conflits.

**Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes<sup>1</sup> : 2**

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : 30,08% - 1,503,885 USD

**Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes<sup>2</sup> :**

La lutte contre les inégalités basées sur le genre est prise en compte de manière transversale dans le projet à travers des produits dédiés au sein de chaque résultat. Les interventions concernent le renforcement du rôle et des capacités des femmes dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits et la prise en compte de leurs besoins et priorités spécifiques, le renforcement de la prise en compte du genre dans les systèmes de sécurité et de justice pour adapter l'offre de service, accroître la représentation des femmes au sein de ces structures et renforcer leur accès à ces services. Également, des actions visent à renforcer et élargir l'effectivité des *one stop centers* pour la prise en charge des survivantes de violences basées sur le genre dans les zones visées par le projet. Enfin, il est aussi prévu de renforcer de la participation active des femmes dans les efforts visant à prévenir et à combattre la violence extrémiste, le terrorisme et leur résilience face aux risques de radicalisation en contribution à la mise en œuvre du nouveau plan d'action quinquennal de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme.

**Degré de risque du projet<sup>3</sup> : 1**

**Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement<sup>4</sup>) : État de droit, (1.3)**

Le cas échéant, les résultats du SDCF / UNDAF auxquels le projet contribue : Effets 1 et 2 (UNSDCF)

**Objectifs et cibles de développement durable** auxquels le projet contribue : ODD 5 et 16

**Type de demande :**

Nouveau projet :

Révision de projet :

**Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :**

**Extension de la durée :**  Durée additionnelle du projet en mois :

**Changement de résultat / sujet :**

**Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :**

**Budget PBF supplémentaire :**  Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :

**USD XXXXX**

**Brève justification de la révision: /**

<sup>1</sup> **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

**Score 2** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

**Score 1** pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

<sup>2</sup> Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

<sup>3</sup> 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

<sup>4</sup> (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

### SIGNATURES DU PROJET :

|   |   |   |
|---|---|---|
| <b>Agence récipiendaire :</b>   |   |   |
| Jo Scheuer<br><i>Signature</i>  | <b>DocuSigned by:</b><br><br>85EA603B818C40E...<br>DS<br> | Marie Goreth Nizigama <i>Po. M.R.C.</i><br><i>Signature</i>   |
| Représentant Résident<br>PNUD 26-Jul-2022<br><i>Date et visa :</i>  |    | Représentante Résidente<br>ONU Femmes<br><i>Date et visa :</i>  |
| <b>Coordonnateur résident</b><br>Alain Noudéhou<br><br><i>Signature</i><br>Titre : DSRSG/RC/HC<br><i>Date et visa :</i> |   | <b>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</b><br>Elizabeth Spehar<br><br><i>Signature</i><br>Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix<br><i>Date et visa :</i><br>12/09/2022 |
| <b>Représentants du gouvernement national :</b>   |   |   |
| Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme  |   |   |
| Nom : Mamoudou KASSOËNE   |   |   |
| <i>Signature</i>   |   |   |
| Titre :<br><i>Date et visa :</i>  |   |   |

## **I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)**

### **a) Description du contexte**

En 2012, le Mali a connu la plus grave crise de son histoire suite à l'occupation d'une partie de son territoire par des groupes armés djihadistes et indépendantistes et au coup d'Etat militaire du 22 mars 2012. Plus de sept ans après la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, le Mali reste confronté à de nombreux défis sécuritaires avec l'apparition de nouvelles menaces contre la paix et la stabilité. La crise politique et sécuritaire, qui a commencé dans les régions du Nord s'est étendue au Centre avec la diffusion de l'extrémisme violent et l'instrumentalisation des conflits intercommunautaires et menace maintenant certaines localités du Sud du pays<sup>5</sup>.

Comme souligné par plusieurs analyses dont celles réalisées dans le cadre de l'évaluation du portefeuille du Fonds de Consolidation de la Paix au Mali (PBF)<sup>6</sup>, la crise multidimensionnelle que traverse le Mali est due à une multitude de facteurs dont plusieurs sont en lien avec l'état de droit et la prévention des conflits : (1) le délitement de la cohésion sociale et la progression de l'extrémisme violent ; (2) les insuffisances des services publics de la justice et de la sécurité et la crise de confiance des populations envers les acteurs de sécurité et de justice ; (3) la faible gouvernance et l'aggravation de la corruption et ; (4) les inégalités basées sur le genre.

Afin de répondre à ces défis, le PNUD, ONU Femmes et la MINUSMA, ont démarré en 2021 la mise en œuvre du « programme d'appui à la stabilisation du Mali à travers le renforcement de l'Etat de droit – PROMED ». Ce programme a été développé sur la base des leçons apprises du projet « Approche intégrée pour lutter contre l'impunité et pour un accès amélioré à la justice dans le Centre du Mali » (ci-après « PBF impunité ») financé par le PBF afin d'en étendre et pérenniser l'impact. Il concentre actuellement ses activités sur le Centre et le Nord du Mali et il apparaît cependant urgent d'en élargir certaines activités à des zones stratégiques du Sud du pays afin de consolider la paix et la coexistence pacifique des populations dans ces régions et de prévenir ainsi l'élargissement progressif du conflit.

L'urgence concerne en particulier 6 cercles des régions du Sud du Mali : Nara (Nara), Diéma et Yelimané (Kayes), Nioro (Nioro) ainsi que Koutiala et Yorosso (Koutiala). Ces cercles, qui sont proches des régions du Centre, font l'objet d'attaques répétées des groupes armés terroristes (GAT)<sup>7</sup> depuis le début de l'année 2020 de par leur intérêt stratégique lié à la proximité avec les frontières (Koutiala et Yorosso avec le Burkina Faso; Nioro et Nara avec la Mauritanie) et à la présence de ressources minières, pastorales et agricoles (Diéma, Yelimané, Nioro).

### **Facteurs de conflit**

#### **1) La progression de l'extrémisme violent et le délitement de la cohésion sociale**

Depuis le début de la crise en 2012, et plus récemment avec son élargissement au centre et sud du Mali, la dégradation de la situation sécuritaire et les attaques des groupes armés ont eu un impact direct sur la cohésion sociale des populations. En effet, l'efficacité et la crédibilité des mécanismes traditionnels et communautaires de résolution des conflits - qui bénéficiaient d'une forte confiance des populations<sup>8</sup> - sont

<sup>5</sup> Les statistiques recueillies par ACLED sur les violences politiques au Mali indiquent en effet une progression constante des attaques des groupes armés durant les 4 dernières années, leur concentration dans le centre et du Nord du pays ainsi que leur élargissement progressif à certaines localités du sud du Mali.

<sup>6</sup> Evaluation du portefeuille 2014-2018 du Fonds de Consolidation de la Paix (PBF) au Mali, Juillet 2019.

<sup>7</sup> <https://issafrika.org/fr/iss-today/lor-de-louest-malien-une-aubaine-pour-des-groupes-terroristes>

<sup>8</sup> USIP/Helvetas Swiss Intercooperation/CEPAP (2017) "Learning from Peace in sub-Saharan Africa" Les mécanismes locaux de paix - Etude à partir des cas dans les régions de Kayes et Sikasso au Mali

progressivement érodées par la prolifération de groupes armés non-étatiques qui étendent leur influence en exploitant les conflits locaux latents liés à l'accès aux ressources naturelles<sup>9</sup>.

Cette situation est particulièrement préoccupante dans les cercles visés par ce projet. Les cercles de Koutiala, Yorosso et Nara font l'objet depuis 2020 d'attaques répétées de la Katiba Macina - l'un des groupes armés terroristes fondateur du JNIM - qui est en train d'étendre sa présence à ces zones<sup>10</sup>. En 2021, ces cercles ont subi plus de 25 attaques et incursions des groupes armés<sup>11</sup>. La présence de ces groupes armés a porté à la fermeture de 120 écoles et au déplacement de plus de 700 personnes<sup>12</sup>.

Dans les cercles de Diéma, Yélimané et Nioro, la fréquence des conflits inter et intra-communautaire est sensiblement plus haute par rapport à la moyenne nationale (57% par rapport à une moyenne nationale de 16%)<sup>13</sup> et les principales causes de conflit dans ces zones concernent en outre la gestion des ressources naturelles et la gestion du pouvoir local<sup>14</sup>. Un facteur additionnel de délitement de la cohésion sociale est représenté par les conflits liés à la pratique de l'esclavage par ascendance ou esclavage « héréditaire »<sup>15</sup>. Il s'agit d'individus qui sont considérés comme asservi depuis leur naissance du fait de leur appartenance à une famille qui avait été soumise à l'esclavage à l'époque coloniale. La pérennisation de cette pratique provoque de nombreux conflits au sein des communautés entre « esclave » et « maîtres » et a porté à de déplacements de populations qui ont été s'installer en dehors de la région de Nioro et de Kayes<sup>16</sup>.

La cohésion sociale des populations est aussi impactée par l'incapacité d'inclure efficacement les femmes et les jeunes aux processus de décision et aux organes de gestion des ressources naturelles et des conflits locaux et à capitaliser sur leurs réseaux, leurs compétences et leur expertise dans les processus de médiation et gestion de conflits<sup>17</sup>. Dans les zones ciblées, cette participation est limitée tant en terme quantitatif (nombre de femmes et jeunes associés aux mécanismes) que qualitatif (prise en compte effectif des leurs contributions)<sup>18</sup>. Les jeunes et les femmes sont aussi directement concernés par l'expansion des groupes armés terroristes. Les jeunes sont les principaux concernés par le risque d'enrôlement et les femmes représentent des ressources humaines stratégiques pour ces groupes<sup>19</sup>.

## **2) La crise de confiance des populations envers les acteurs de sécurité et de justice**

Avec la crise de 2012, la présence des acteurs de sécurité et de justice sur le territoire national, qui était déjà limitée<sup>20</sup>, s'est fortement réduite. Le maillage sécuritaire est très faible<sup>21</sup> à cause de l'absence d'infrastructures sécurisées et de personnels disponibles<sup>22</sup>. En ce qui concerne les institutions de justice, la nouvelle carte judiciaire adoptée en 2011<sup>23</sup> qui prévoyait la création de nouvelles Cours d'Appels et la transformation de tous les juges de paix à compétence étendue (JPCE) en tribunaux d'instance (TI), a elle

9 "Land Governance and Dispute Resolution in Bla, Niono and San districts, Ségou region. Analysis Report" /Cligendael (2019) "The Status Quo Defied The legitimacy of traditional authorities in areas of limited statehood in Mali, Niger and Libya"

<sup>10</sup> 5 ressortissants étrangers ont été récemment enlevés par des groupes armés le 19 mai 2022 dans la localité de Sincina, dans le cercle de Koutiala.

<sup>11</sup> Rapport du SG sur le Mali (S/2021/519) ; <https://maliactu.net/mali-la-presence-terroriste-sintensifie-dans-les-localites-sud-du-pays-des-mouvements-dhommes-armes-signales-dans-les-secteurs-de-yorosso-koury-koutiala-sienso/>

<sup>12</sup> Données cluster education; OIM, 2021.

<sup>13</sup> 57% des personnes interrogées ont déclaré que les conflits sont fréquents ou très fréquent dans la région de Kayes par rapport à une moyenne nationale de 16%. Mali-mètre, 05/2022.

<sup>14</sup> Notamment en lien avec les nominations et succession des chefs de village. Cohésion sociale et mécanismes de gestion des conflits, PNUD, 09/2020.

<sup>15</sup> Plus de 50% des populations de la région de Kayes (qui englobait la région de Nioro au moment de l'enquête), considèrent la pratique de l'esclavage comme l'une des principales menaces à la cohésion sociale dans ces zones. Etude SIPRI-Point Sud-PNUD, 11.2020.

<sup>16</sup> L'esclavage par ascendance au Mali, Bakary Camara. Rapport CNDH-PNUD 12/2020.

<sup>17</sup> Jenny Lorentzen et al. (2019) "Women's Participation in Peace and Reconciliation Processes in Mali Perspectives from Segou, Mopti and Tombouctou"

<sup>18</sup> Genre et gestion des conflits liés aux ressources naturelles à Nioro du Sahel, au Mali, IIED. Etude sur la participation des femmes dans la gestion des conflits et la consolidation de la paix au Mali, ONU-Femmes/Accord, 2016.

<sup>19</sup> Ella Jeanine Abatan, Women at the heart of Boko Haram and katiba Macina, ISS, 04.2021

<sup>20</sup> A titre d'exemple, la police n'a jamais été présente dans les cercles de Yorosso et de Yélimané.

<sup>21</sup> En plus des régions du Nord, le maillage sécuritaire est aujourd'hui très faible dans plusieurs communes des régions de Ségou, Mopti mais également Koulikoro, Kayes et Sikasso.

<sup>22</sup> La police nationale a effectué des recrutements importants durant les deux dernières années ans le cadre de la LOPSI mais la gendarmerie nationale a de fortes carences de personnel alors qu'elle joue un rôle fondamental pour la sécurisation des zones rurales.

<sup>23</sup> Loi n°2011-037 du 15 juillet 2011 portant organisation judiciaire ; Loi n+2011-038 du 15 juillet 2011 portant création de juridictions ; Décret n°2011-580/P-RM du 13 septembre 2011 modifié par le décret n°2018-0231 du 6 mars 2018.

aussi connu beaucoup de retard dans sa mise en œuvre à cause du manque de moyens de l'Etat malien. C'est le cas en particulier pour les zones ciblées par ce projet : la police n'a jamais été présente dans les cercles de Yorosso et de Yelimané et la présence de la gendarmerie dans les cercles de Koutiala, Nara et Nioro qui sont maintenant des chefs-lieux de région reste très limitée. Les cercles de Nara et Yelimané ne disposent en outre que d'un magistrat (juge de paix à compétence étendue) qui joue à la fois le rôle de président, procureur et de juge d'instruction alors que la nouvelle carte judiciaire adoptée en 2011 prévoyait la création de tribunaux d'instance avec au moins trois magistrats dans ces zones.

Les acteurs de la sécurité – en particulier la police et la gendarmerie - et de la justice font aussi face à une crise de confiance de la part des populations<sup>24</sup> à cause de leur présence et efficacité limitées d'une part, et de la perception de leur manque d'intégrité et de corruption<sup>25</sup>. C'est le cas notamment dans les 6 cercles visés par le projet ou plus de 45% des populations ne font pas confiance à la justice et seul 36% et 50% des populations font confiance à la police et la gendarmerie<sup>26</sup>. Les causes de ce manque d'intégrité des acteurs de la sécurité et de la justice sont nombreuses : les carences en matière de déontologie mais surtout l'insuffisance des mécanismes de contrôle et de redevabilité qui disposent de peu de moyens et d'une autonomie limitée<sup>27</sup>. Face à cette situation, pour les besoins sociaux de justice et de règlement des litiges, les communautés ont recours principalement aux autorités traditionnelles qui bénéficient d'un fort niveau de confiance<sup>28</sup>. Il apparaît donc difficile d'améliorer l'offre de justice dans ces localités sans qu'une plus grande reconnaissance mutuelle et des synergies ne se développent entre les systèmes judiciaires coutumiers et étatiques du Mali<sup>29</sup> comme le prévoit d'ailleurs l'Accord pour la paix et la réconciliation<sup>30</sup>.

Un autre facteur pouvant entacher la confiance des populations envers les acteurs de sécurité sont les allégations de violations et abus des droits de l'homme commises dans le cadre de leurs actions, notamment en lien avec la lutte contre les groupes armés terroristes<sup>31</sup>. Les allégations sont actuellement principalement circonscrites au Centre-Nord du Mali mais elles pourraient rapidement s'étendre aux zones ciblées par le projet en lien avec la réponse des autorités aux attaques répétées des groupes, notamment dans les cercles de Koutiala, Yorosso et Nara.

L'accès à la justice reste en outre difficile pour les populations, en particulier pour les personnes démunies et marginalisées, surtout les femmes et les filles, à cause des coûts élevés de la justice<sup>32</sup>, du manque d'informations sur les modalités de saisine<sup>33</sup>, et de l'absence d'un système efficace d'aide juridictionnelle<sup>34</sup>. Cet accès est aussi rendu difficile par le nombre limité d'avocats dont très peu exercent en dehors de Bamako et aucun ne sont présents dans les 6 cercles visés par ce projet<sup>35</sup>. A la date du 30 juin 2021, aucun des 435 détenus des prisons des 6 cercles ciblés ne disposait d'un avocat.

---

<sup>24</sup> 50% et 36% des populations ont confiance en la gendarmerie et la police pour leur sécurisation alors que cette confiance est de 95% pour les forces armées. 47% des populations ont confiance en la justice. FES, Mali-Mètre 13, Avril 2022

<sup>25</sup> 66,4% et 60,6% des personnes interrogées considèrent les policiers et gendarmes comme corrompus et 34,4% indiquent avoir déjà été obligés de payer pour un service normalement gratuit fournis par les forces de sécurité. 77% des personnes interrogées considèrent les institutions judiciaires comme corrompues et 24,4% indiquent avoir déjà été obligés à payer pour un service normalement gratuit fournis par les acteurs de la justice. Etude SIPRI-Point Sud-PNUD, 11.2020.

<sup>26</sup> FES, Mali-Mètre 13, 05/2022.

<sup>27</sup> Rapport rendant compte de la mission d'analyse du fonctionnement des chaînes civile et pénale des tribunaux de grande instance (TGI) de Mopti et Ségou, du tribunal d'instance (TI) de Bla et de la Justice de Paix à compétence étendue de Djenné, PNUD, 12.2020. Building integrity in Mali's defence and security sector, Transparency international, 2019

<sup>28</sup> Plus de 95% pour les autorités traditionnelles et religieuses. Etude SIPRI-Point Sud-PNUD, 11.2020.

<sup>29</sup> Au-delà de la dichotomie : accepter le pluralisme juridique au Mali et en réconcilier les composantes, Clingendael, 11.2015.

<sup>30</sup> Art. 41 : « engagement à mettre en œuvre une réforme profonde de la justice pour la rapprocher du justiciable, améliorer ses performances, mettre fin à l'impunité et intégrer les dispositifs traditionnels et coutumiers sans préjudice du droit régalien de l'Etat en la matière » et « revalorisation du rôle des Cadis dans l'administration de la justice, notamment en ce qui concerne la médiation civile de manière à tenir compte des spécificités culturelles, religieuses et coutumières ». Un avant-projet de loi portant organisation du rôle et du statut des cadis et des autorités traditionnelles est en cours de finalisation et son adoption figure parmi les priorités de la transition.

<sup>31</sup> Une augmentation de 151% des violations des droits de l'homme a été constatés durant le premier trimestre 2022 (comparé au dernier trimestre 2021) avec plus de 320 violations de droits de l'homme attribuées aux forces de défense et de sécurité maliennes

Note trimestrielle sur les tendances des violations et atteintes aux droits de l'homme au Mali 1er janvier - 31 mars 2022, MINUSMA

<sup>32</sup> 82% des Maliens (ne)s considèrent que la « justice coûte trop chère ». FES, Mali-Mètre 13, 05/2022

<sup>33</sup> Plus de 83% des Maliens (ne)s trouvent que « les procédures de la justice sont méconnues des populations ». FES, Mali-Mètre 13, 05/2022.

<sup>34</sup> Vers un accès à la justice au Mali, JUPREC, 01.2020

<sup>35</sup> Moins de 4% (11 sur 326). Vers un accès à la justice au Mali, JUPREC, 01.2020

### 3) Les inégalités basées sur le genre

La situation de la femme au Mali reste très difficile. L'Indice d'Inégalité de Genre (IIG)<sup>36</sup>, qui reflète les inégalités fondées sur le genre, classe le Mali 184<sup>ème</sup> sur 189 pays dans l'indice de 2019. Le Mali occupe en outre la 50<sup>ème</sup> sur 52 dans le classement de l'indice sur l'égalité entre les genres en Afrique<sup>37</sup>. Cette situation d'inégalité transparait dans tous les secteurs de la société malienne et est due notamment à l'accès très limité des femmes à la propriété foncière,<sup>38</sup> aux ressources financières (crédits) et aux marchés<sup>39</sup>.

Dans les 6 cercles d'intervention du projet, cette situation d'inégalité transparait aussi dans les cadres régionaux, locaux et communautaires de prévention et de gestion des conflits et dans les efforts de médiation des conflits communautaires où les femmes sont peu représentées. Les normes sociales et la division du travail les confinent à des rôles de reproduction, ce qui les exclut des espaces de prise de décision publics. Ces mécanismes communautaires sont inspirés des us et coutumes et des interprétations des pratiques religieuses dominantes et sont composés majoritairement d'hommes : les femmes en sont quasiment exclues, au mieux les femmes des castes ou considérées comme âgées sont consultées publiquement<sup>40</sup>.

Il y a peu de données spécifiques aux localités d'intervention portant sur la prise en compte du genre dans les secteurs de la justice et de la sécurité. Il est noté qu'aux niveaux des forces de sécurité, la Police nationale a pris un certain nombre de mesures pour mieux adresser les questions liées au genre dont la mise en place d'une ligne verte sur les violences basées sur le genre, la nomination de points focaux genre dans tous les commissariats de police, l'adoption d'un plan d'action de lutte contre les violences basées sur le genre (2018-2020 étendu à 2021) et le renforcement de capacités du personnel en matière de genre et de réponse aux VBG. La moyenne du personnel féminin est de 12,4% parmi les personnels de base, et de 9,2% parmi les officiers ou les postes de haut rang<sup>41</sup>. Au niveau de la Gendarmerie nationale, des points focaux genre ont été nommés et une unité genre a été établie. La représentation de femmes est à moins de 3%<sup>42</sup>.

En ce qui concerne l'accès des femmes aux services de justice, les résultats d'une étude du HiiL<sup>43</sup> indiquent que les femmes seraient moins enclines que les hommes à soumettre leurs problèmes juridiques aux institutions formelles, en raison des conséquences que cela peut avoir (aggravation de leurs problèmes si elles impliquent ces institutions formelles) et/ou par peur de la stigmatisation qui accompagne parfois la judiciarisation d'un conflit familial ou d'une affaire de VBG. Par conséquent, le premier recours en matière de justice pour les femmes est la justice informelle qui est basée sur les traditions et la religion. Des problèmes d'inégalité se posent aussi en cas de recours à cette justice traditionnelle car les femmes sont discriminées dans le système de droit coutumier, qui ne leur reconnaît souvent aucun statut<sup>44</sup> ou ne leur accorde qu'un statut de droit inférieur à celui des hommes.

Cet état de fait s'explique notamment par l'inadéquation entre la législation nationale et les conventions internationales ratifiées qui favorise une prédominance des dispositions législatives et politiques discriminatoires à l'égard des femmes et des filles dans le système juridique. De plus, des normes coutumières et pratiques traditionnelles reposant sur un modèle de société patriarcale ainsi que la montée

---

<sup>36</sup> L'indice d'inégalité de genre (IIG) reflète les écarts entre les genres dans trois domaines : la santé procréative, mesurée par les taux de mortalité maternelle et de natalité parmi les adolescentes ; l'autonomisation, mesurée par la proportion de sièges parlementaires occupés par des femmes, ainsi que par le niveau d'études atteint par les filles et les garçons dans l'enseignement secondaire et supérieur ; et l'activité économique, mesurée par le taux de participation des femmes et des hommes au marché du travail. Sa valeur est de 0,821 en 2019. Rapport sur le développement humain, PNUD 2020.

<sup>37</sup> Autonomiser les femmes africaines : Plan d'action, BAD, 2015.

<sup>38</sup> L'ordonnance n°2020-014/PT-RM du 24 décembre 2020 portant loi domaniale et foncière reconnaît l'application du droit coutumier à l'acquisition de terres par voie de succession ainsi qu'à l'administration des biens et ce droit limite fortement l'accès de la femme à la propriété. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, « Observations finales concernant les sixièmes et septième rapports périodiques (présentés en un seul document) du Mali », 25 juillet 2016, CEDAW/C/MLI/CO/6-7 (Rapport CEDAW 2016).

<sup>39</sup> Femmes chefs d'exploitation en 2020 : Kayes 3,3%, Koulikoro, 1,2 et Sikasso 1,6% moyenne générale du Mali 4,1% sont des femmes contre 95,9% d'hommes. Femmes ayant contracté des crédits de campagne (Kayes 24,2, Koulikoro 7% Sikasso 14,4%).

<sup>40</sup> Etude sur la participation des femmes dans la gestion des conflits et la consolidation de la paix au Mali, ACORD-ONU Femmes, 06.2016.

<sup>41</sup> Bagayoko, « Le processus de Réforme du Secteur de la Sécurité au Mali », février 2018, p. 59 et DCAF/ISSAT, Mali SSR Background Note, juillet 2018.

<sup>42</sup> DCAF/ISSAT, Mali SSR Background Note, juillet 2018.

<sup>43</sup> Les besoins des maliens en matière de justice : vers plus d'équité, HiiL Innovating Justice 2015

<sup>44</sup> Accès à la justice au Mali : Une réalité à bâtir, ASF Canada, 2017



en puissance de courants religieux radicaux contribuent à perpétuer cette situation<sup>45</sup>. A noter aussi que les conventions ratifiées au niveau régional et international en matière de droits des femmes tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes des discriminations à l'égard des femmes, la Convention des droits de l'Enfant, le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits des Femmes, les règles de Bangkok etc. sont souvent insuffisamment maîtrisées par le personnel judiciaire et pénitentiaire et ainsi ne sont pas utilisées et appliquées pour protéger les droits des femmes et des filles.

La situation des violences basées sur le genre est d'ailleurs très problématique. La dernière Enquête Démographique et de Santé (2018) indique que, dans les zones ciblées, près de 52% des femmes de 15-49 ans ont subi des actes de violence physique ou sexuelle et que la moitié des femmes (50%) de 15-49 ans en union ou en rupture d'union ont subi des actes de violence conjugales ce qui est légèrement supérieur à la moyenne nationale (45% et 49%)<sup>46</sup>. A noter aussi, que selon la cartographie des services VBG réalisée par le sous-cluster VBG en juin 2021, dans les 6 cercles visés, il n'y a dans le cercle de Diema que deux acteurs intervenants en appui à l'accès des femmes à la justice, et à Nioro, trois acteurs d'appui à l'accès aux services de sécurité.<sup>47</sup> Les autres ne disposent pas de tels services spécifiques pour la prise en charge de cas de VBG, d'où l'importance de travailler avec les forces de sécurité et les acteurs de la justice sur la prise en compte systématique du genre au sein de ces institutions.

---

<sup>45</sup> Plusieurs actions sont mises en œuvre sur ce sujet avec l'appui des partenaires internationaux, notamment à travers le projet Programme National de Prévention et Réponse aux violences faites aux femmes et aux filles au Mali mis en œuvre par FNUAP/ONU Femmes/PNUD/UNICEF/UNHCR mais d'énormes efforts restent encore à faire afin d'améliorer sensiblement cette situation.

<sup>46</sup> Enquête Démographique et de Santé, INSTAT Mali 2018

<sup>47</sup> Sous-cluster VBG Mali, Cartographie des services VBG et Présence opérationnelles des acteurs VBG, août 2021

## B) Alignement avec les stratégies nationales et l'appui des Nations Unies au Mali

Les activités de ce projet sont alignées sur le Cadre Stratégique pour la relance économique et le développement durable du Mali (CREDD 2019-23) et précisément à son axe 1 « Consolidation de la démocratie et de l'amélioration de la gouvernance » dont un des objectifs est de promouvoir l'Etat de droit à travers l'amélioration de la qualité de la justice et la garantie des droits fondamentaux. Ce programme contribue en outre à la réalisation de plusieurs priorités de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation issu du processus d'Alger, titre 3 et 5, des conclusions du dialogue national inclusif (thématiques 1-4) mais aussi de la charte de transition adoptée en octobre 2020 et révisée en février 2022<sup>48</sup> qui prévoit parmi ses priorités : l'adoption d'un pacte de stabilité sociale ; le rétablissement et le renforcement de la sécurité sur l'ensemble du territoire national ; la promotion de la bonne gouvernance ; la mise en œuvre intelligente de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger ; et la mise en œuvre efficiente des recommandations des Assises Nationales de la Refondation - ainsi qu'avec le Plan d'action du Gouvernement de la transition (PAGT) et notamment ses axes 1 « Renforcement de la sécurité sur l'ensemble du territoire national ; et 4 « Promotion de la bonne gouvernance et l'adoption d'un pacte de stabilité sociale ».

Ce nouveau projet est également en cohérence avec les politiques nationales sectorielles pertinentes, en particulier : la stratégie nationale de la réconciliation et de la cohésion sociale adoptée en mai 2022 ; la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité et son plan d'action national ; la loi d'orientation et de programmation pour le secteur de la justice (2020-24) adoptée en décembre 2019 ; la politique nationale de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent, notamment les axes 1 (prévention), 2 (protection), 3 (poursuite) et 5 (cohésion sociale) ; et le Plan d'Action National sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2019-2023) du conseil de sécurité notamment les résultats 1.3 et 3.1.

Le PROMMED- Sud contribue directement à la réalisation des ODD 16 (16.1, 16.3, 16.5 et 16.a) et 5 (5.3 et 5a) et ses objectifs ainsi qu'aux effets 1 et 2 de l'axe I « Gouvernance efficace et redevable pour une société en paix, juste et inclusive » du Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable au Mali (CCNUDD) et le Document de Programme Pays du PNUD (DPP) et la Note Stratégique d'ONU Femmes qui couvrent la période 2020-24. Ce programme est en outre en ligne avec le Cadre Stratégique Intégré du Système des Nations Unies au Mali, notamment les priorités 2 sur l'Etat de droit et la sécurité, 3 sur la cohésion sociale, prévention des conflits et réconciliation et 4 sur les droits humains, avec la Résolution 2640 (2022) ainsi qu'avec le cadre Stratégique Intégré du Système des Nations Unies pour la Transition (priorités 1, 2, 5 et 5). Il s'inscrit en outre dans le cadre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (UNISS) et plus particulièrement dans son objectif stratégique 1 qui prévoit que la gouvernance efficace et sans exclusive est renforcée dans l'ensemble de la région et dans le Plan de soutien de l'ONU au Sahel et est aligné avec les priorités d'intervention 1.1 ; 1,2 ; 2,3 du Fonds de consolidation de la Paix.

---

<sup>48</sup> Décret n° 2020-0072/PT-RM du 1<sup>er</sup> octobre 2020 portant promulgation de la charte de la transition et Loi n°2022-001/ du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition

## **Coordination et complémentarité avec les partenaires nationaux et internationaux**

Le projet PROSMED-SUD va permettre d'étendre les activités démarrées dans le cadre du projet « PBF Impunité » et du PROSMED qui se concentre actuellement sur 16 cercles du Centre-Nord du Mali aux 6 cercles du Sud ciblés. Le PROSMED qui a démarré en 2020 et va continuer jusqu'en 2025 prévoit déjà des appuis stratégiques à 5 des institutions étatiques partenaires du programme (MRN, MSPC, MJDH, MARCC et CRSS) afin de renforcer leur rôle en matière de coordination et mis en cohérence des partenaires ainsi qu'un soutien aux institutions chargées de lutter contre l'impunité pour les graves violations des droits de l'homme dont l'action se concentre sur le Centre-Nord (PJS, justice militaire et CVJR) et au Parquet National Financier chargé de la répression des dossiers de corruption. Le PROSMED -Sud va donc concentrer ses actions en soutien direct aux institutions et communautés des 6 cercles ciblés afin de répliquer l'approche testée dans le cadre du PBF Impunité et du PROSMED (notamment en ce qui concerne les appuis aux COFO et aux CCS). Les actions de renforcement des capacités des acteurs de la sécurité et de la justice vont en outre se baser sur les évaluations réalisées dans le cadre du PBF Impunité.

Le projet prévoit d'assurer un rôle lead en matière de coordination des partenaires dans les différents secteurs couverts par le programme. Cette coordination sera notamment assurée à travers le Groupe Exécutif de Coordination (GEC) présidé par le DSRSG et ses différents groupes thématiques et de dialogue (GT Gouvernance, GD justice, état de droit et redevabilité ; GD sécurité intérieure) dont le PNUD, la MINUSMA et ONU Femmes ont le co-lead. Cette coordination sera en outre assurée à travers les interventions déjà en cours de réalisation dans le cadre du programme élargi PROSMED et pour lesquelles la visibilité du PBF sera aussi assurée :

- Cohésion sociale : à travers l'appui déjà en cours au Ministère chargé de la Réconciliation Nationale pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de cohésion sociale et de réconciliation nationale, le projet a pour objectif de renforcer la coordination et la mise en cohérence des activités dans ce secteur où de nombreux acteurs nationaux et internationaux sont présents. Un groupe de coordination a déjà été mis en place qui regroupe les principaux partenaires qui soutiennent le MRN sur ce sujet (PNUD, ONU Femmes, MINUSMA, GIZ et FBA). Un groupe de coordination dédié à la coordination des acteurs qui soutiennent la mise en œuvre de la loi d'orientation foncière et les commissions foncières a en outre été mis en place par le PNUD et ONU Femmes dans le cadre du GEC à travers leur rôle de co-lead des groupes de travail gouvernance, économie et protection de l'environnement.
- Justice et lutte contre la corruption : ce rôle est en outre assuré à travers l'appui que fournit déjà le PROSMED à la Cellule de Planification et des Statistiques du MJDH pour la mise en œuvre de la Loi d'orientation et de programmation du secteur de la justice. Cet appui a permis de développer une matrice détaillée des interventions des PTF en appui au secteur de la justice afin de renforcer la coordination des PTF.
- Sécurité : le PROSMED appuie le Commissariat à la Réforme du Secteur de la Sécurité pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de Réforme du secteur de la sécurité dans le cadre du programme élargi auquel est rattaché ce projet.
- Prévention de l'extrémisme violent : Le PROSMED appuie déjà le Ministère chargé des Affaires Religieuses pour la mise en œuvre du nouveau plan d'action 2021-25 de la politique nationale de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme dans le cadre du programme élargi auquel ce projet est rattaché. Cet appui a pour objectif de renforcer la coordination et la mise en cohérence des activités dans ce secteur où de nombreux acteurs nationaux et internationaux sont présents. Une cartographie détaillée des interventions a d'ailleurs été réalisée.

| Nom du projet (durée)   | Donateur et budget   | Axes thématiques du projet   | Différence / complémentarité avec la proposition actuelle   |
|---|--|--|---|
| <b>Résultat 1 : Les populations bénéficient d'infrastructures de paix et de mécanismes de gestion et prévention des conflits efficaces, inclusifs et accessible à tous</b>                        |  |  |   |
| Programme de la Consolidation de la Paix (PCP), AMMS, Creative, Think peace, 2018-2023  | USAID (budget non disponible)  | - Appui à la prévention et gestion des conflits communautaire, la gouvernance participative et engagement civique, l'Autonomisation des jeunes et renforcement de leur résilience face à l'extrémisme violent et le renforcement de la résilience des communautés face aux effets de second ordre de la COVID-19                       | Ce programme intervient uniquement dans le Centre-Nord  |
| Projet d'appui à la stabilisation et à la paix au Mali, GIZ 2016-2024   | MFAE Allemagne (budget non disponible)   | - Appui à la mission d'appui à la réconciliation nationale (MARN) et aux Equipes Régionales (ERAR) et comités communautaires de réconciliation (CCR) dans la gestion des conflits communautaires   | Ce programme intervient uniquement dans le Centre-Nord. Un cadre de coordination avec FBA, MINUSMA et GIZ a été mis en place pour coordonner nos appuis respectifs.   |
| Justice et Stabilité au Sahel (JASS 2021-2022)  | UK (5M BP)   | - Appui à l'amélioration de la sécurité et la stabilité dans les régions de Koulikoro, Ségou et Sikasso.   | Ciblage très limité (12 communes dont 4 dans le cercle de Koutiala couvert par le PROSMED Sud). Cadre de concertation existant pur assurer la complémentarité des interventions en appui aux Commission Foncières.  |
| Appui au MRN, MINUSMA DAC   | Fonds programmatiques, Trust Fund (budget varie en fonction des budgets annuels) | - Appui à la mission d'appui à la réconciliation nationale (MARN) et aux Equipes Régionales (ERAR) et comités communautaires de réconciliation (CCR) dans la gestion des conflits communautaires   | Activités uniquement dans le Centre-Nord.   |
| Appui au MRN, FBA   | Suède (100,000 USD)  | - Appui à la mission d'appui à la réconciliation nationale (MARN) et aux Equipes Régionales (ERAR) et comités communautaires de réconciliation (CCR) dans la gestion des conflits communautaires   | Activités très limitées (sessions de renforcement des capacités des ERAR). Un cadre de coordination avec FBA, MINUSMA et GIZ a été mis en place pour coordonner nos appuis respectifs.  |
| PASARC II/NEF - Prévention et résolution des conflits entre communautés frontalières 2018-2023  | Pays-Bas (1,2 M EUR et UE (5 M EUR)  | - Soutien au renforcement de la capacité des populations nomades et sédentaires à prévenir et gérer les conflits locaux dans les zones frontalières de la région du Liptako-Gourma et d'appuyer de médiateurs nomades, semi-nomades et sédentaires pour prévenir et gérer les conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles | Activités uniquement dans le Centre   |
| <b>Résultat 2 - Les populations retrouvent la confiance et ont un accès effectif à des services de sécurité, justice et des institutions des droits de l'homme plus efficaces et transparents</b> |  |  |   |
| Programme d'appui à la stabilisation du Mali à travers le Renforcement de l'Etat de droit – PROSMED (2020-2025)   | Pays-Bas, DK, Suède, UK, Norvège, UE 16 M USD                                    | - Appui aux infrastructures de paix<br>- Appui au renforcement de la présence, efficacité, transparence et accès des services de sécurité, justice et droits de l'homme<br>- Appui à la prévention et la lutte contre la corruption<br>- Renforcement de la résilience des populations à la radicalisation                             | Le PROSMED-Sud est étroitement lié à ce projet. Il va permettre d'étendre certaines de ces activités au SUD. Les activités en lien avec la lutte contre l'impunité de graves violations des droits l'homme qui sont perpétrées principalement dans le Centre-Nord et les appuis stratégiques aux institutions partenaires du projet vont être mis en œuvre dans le cadre du PROSMED. Le PROSMED-SUD va se concentrer sur des activités en appuis aux institutions étatiques, locales et aux communautés dans les 6 cercles ciblées. |

|  |   |  |  |
|--|---|--|--|
| Approche intégrée pour lutter contre l'impunité et pour un accès amélioré à la justice dans le Centre du Mali – HCDH, PNUD, ONU Femmes, Interpeace (2020-22) | PBF 4 M USD                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui aux infrastructures de paix</li> <li>- Appui au renforcement de la présence, efficacité, transparence et accès des services de sécurité, justice et droits de l'homme</li> </ul>  | Le PROSMED-Sud est étroitement lié à ce projet. Il va permettre d'étendre certaines de ces activités au SUD. Les activités en lien avec la lutte contre l'impunité de graves violations des droits l'homme qui sont perpétrées principalement dans le Centre-Nord et les appuis stratégiques aux institutions partenaires du projet vont être mis en œuvre dans le cadre du PROSMED. Le PROSMED-SUD va se concentrer sur des activités en appuis aux institutions étatiques, locales et aux communautés dans les 6 cercles ciblées |
| Les jeunes engagés pour une paix durable : Appui à la participation des jeunes aux processus de réconciliation au Mali, UNICEF, PNUD, ASF-C (2021-22)        | PBF 1,5 M USD                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à la participation et la prise en compte de la voix des jeunes femmes et hommes (15-30 ans) du pays dans la poursuite du processus de justice transitionnelle</li> </ul>  | Thématique non couverte par le PROSMED - SUD   |
| USAID Mali justice project (2016-22)   | US -°22 M USD                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter l'efficacité et la compétence de la justice malienne</li> <li>- Améliorer la capacité du gouvernement du Mali à appliquer la justice réformes et politiques connexes</li> <li>- Réduire la corruption routière le long des principaux corridors commerciaux</li> <li>- Accroître l'accès à la justice par la formation et le déploiement d'assistants juridiques et cliniques juridiques.</li> </ul>  | Appui institutionnel au ministère de la justice avec un appui limité aux juridictions dans les régions du Centre. Ce programme qui a été prolongé deux fois est en cours de clôture.   |
| Projet d'appui au pôle judiciaire spécialisé - MINUSMA   | Pays-Bas (Trust Fund)<br>600 000 USD        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités BIS et PJS</li> <li>- Mise en place d'une base de données criminelle pour le BIS</li> </ul>  | Ce projet se concentre sur l'appui à la PJS qui n'est pas pris en compte par le PROSMED-Sud  |
| Projet d'appui au pôle judiciaire spécialisé - MINUSMA/UNODC   | 714 400 USD (fonds programmatiques MINUSMA) | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités</li> <li>- Appui technique aux enquêtes</li> <li>- Appui à la mise en place de l'antenne du PJS à Mopti, Gao et Tombouctou</li> <li>- Appui à la sécurisation des bâtiments à Bamako</li> </ul>  | Ce projet se concentre sur l'appui à la PJS qui n'est pas pris en compte par le PROSMED-Sud  |
| Projet d'appui au pôle judiciaire spécialisé - UNODC   | US – 2 M USD                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités BIS et PJS</li> <li>- Continuité du projet conjoint ONUDC/MINUSMA</li> </ul>   | Ce projet se concentre sur l'appui à la PJS qui n'est pas pris en compte par le PROSMED-Sud  |
| Projet d'appui à BIS   | UE - 3M EUR                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à la composante police de la force conjointe du G5 Sahel (BIS)</li> </ul>   | Ce projet se concentre sur l'appui à la PJS qui n'est pas pris en compte par le PROSMED-Sud  |
| Projet d'appui au pôle judiciaire spécialisé   | US  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déploiement d'un mentor à temps plein au PJS</li> </ul>   | Ce projet se concentre sur l'appui à la PJS qui n'est pas pris en compte par le PROSMED-Sud  |
| Appui intégré aux systèmes de justice pénale du Mali, Burkina Faso et Niger  | Pays-Bas                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le programme adopte une approche holistique qui permet de renforcer de manière coordonnée : (i) la capacité des institutions de la chaîne pénale en termes de qualité et de volume de dossiers traités ; (ii) les mécanismes de suivi et de contrôle au sein de la chaîne; (iii) le suivi de la chaîne par les Commissions nationales des droits humains et les organisations de la société civile ; et (iv) l'accès à la justice, notamment en consolidant la connaissance du droit et des procédures par les populations et les justiciables</li> </ul> | Ce programme intervient uniquement dans le Centre-Nord ainsi qu'au BF et au Niger  |

|  |  |   |   |
|--|--|---|---|
|  |  | (prévenus et victimes), ainsi qu'en appuyant les systèmes d'assistance juridique et judiciaire  |   |
| Programme d'appui à la justice au Mali - PAJIM 2   | UE   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui au système pénitentiaire</li> <li>- Appui à l'INFJ</li> <li>- Appui au barreau</li> </ul>  | Complémentarité avec le PROSMED-Sud car le focus est sur le volet pénitentiaire ou au niveau institutionnel à Bamako.   |
| Avocats sans frontières Canada (ASFC), la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), l'Association malienne des droits de l'homme (AMDH) et Amnesty International                 | UE – 2 M Euro  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La documentation des crimes internationaux et des cas les plus graves des violations des droits humains ;</li> <li>- L'accompagnement judiciaire des victimes;</li> <li>- Le plaidoyer auprès de l'État et des instances nationales, régionales et internationales;</li> <li>- L'éducation aux droits humains pour la lutte contre l'impunité.</li> </ul>                      | Ce programme intervient uniquement dans le Centre   |
| Appui à la CNDH  | Institut Danois DH<br>FAMOC<br>MINUSMA DDHP          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui divers à la CNDH</li> </ul>  | Appui focalisé à Bamako. Le PROSMED-Sud va concentrer ses appuis sur les antennes de Kayes et Sikasso qui couvrent les cercles ciblés.  |
| Appui à la CVJR  | MINUSMA DDHP<br>ONU Femmes<br>UNICEF<br>GIZ<br>ASF-C | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui divers à la CVJR</li> </ul>  | Thématique non couverte par le PROSMED - SUD  |
| Programme NUFFIC - Orange Knowledge (OKP) Sahel RESCOM : « changement climatique, sécurité et État de droit au Sahel : optimiser l'apport des universités pour une résilience des communautés ». | Pays-Bas   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de collaboration institutionnelle conduit par l'USJPB, l'Université Abdou Moumouni de Niamey et l'Université Joseph Ki Zerbo de Ouagadougou avec l'accompagnement de trois structures néerlandaises : MSM, CINOP et ECDPM.</li> </ul>   | Thématique non couverte par le PROSMED - SUD  |
| Changement climatique, sécurité et Etat de droit au Sahel: optimiser l'apport des universités pour renforcer la résilience des communautés - OKP-SHL   | Pays-Bas   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les capacités des Institutions d'Enseignement Supérieur (IES) dans les trois pays du Sahel</li> </ul>  | Thématique non couverte par le PROSMED - SUD  |
| Contribution à l'Accès Adéquat des Démunis aux Droits et à la Justice au Mali (CAADJ) (2019-2023) - DEME SO  | Pays-Bas – Suède                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à l'accès aux populations sur l'ensemble du territoire malien</li> </ul>   | Complémentarité avec le PROSMED-Sud. Une collaboration sera établie pour certaines activités d'appui à l'accès de la justice des populations comme c'est déjà le cas dans le cadre du PROSMED Centre-Nord |
| Programme d'Appui au Renforcement de la Sécurité dans les régions de Mopti et de Gao (PARSEC) (2017-22)  | UE   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la sécurité des populations et le contrôle du territoire dans le respect de l'état de droit.</li> <li>- Renforcer et développer la gestion des espaces frontaliers par les services de l'Etat, incluant la gestion des flux de personnes et de biens ainsi que la coopération transfrontalière (Mali, Burkina Faso et Niger) est développée et renforcée.</li> </ul> | Ce programme intervient uniquement dans le Centre   |
| Programme Régional Conjoint d'Appui à la mise en œuvre des Activités de Coopération Transfrontalière dans la région du Liptako-Gourma – SNU Mali, BF et Niger (2019-22)                          | Suède  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approche intégrée (humanitaire, développement, sécurité...) pour répondre aux besoins des populations des zones frontalière de la région du Liptako Gourma</li> </ul>  | Ce programme intervient uniquement dans le Centre   |
| EUCAP Sahel – Mission civile de l'UE   | UE   | Assistance et conseils à la police nationale, à la gendarmerie nationale et à la garde nationale dans la mise en œuvre de la réforme de la sécurité   | Appui institutionnel avec focus sur Bamako et la région de Mopti. Collaboration possible pour les renforcement des capacités des acteurs de la sécurité et de la justice                                  |

|  |  |   |  |
|--|--|---|--|
|  |  |   | comme c'est déjà le cas dans le cadre du PROSMED Centre-Nord   |
| Initiative Spotlight : programme national de prévention et réponse aux violences faites aux femmes et aux filles au Mali (2019-2023)   | UE (18 M USD) et SNU (ONU Femmes, UNFPA, UNICEF, PNUD, UNHCR) (1,4519 M USD) | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévention et réponse aux violences faites aux femmes et aux filles</li> <li>- Promotion des droits à la santé de la reproduction</li> </ul>   | Complémentarité avec le PROSMED Sud. Le projet va renforcer/compléter certaines actions prévues par ce programme dans les 6 cercles ciblés |
| Projet MUSKOKA : réduction de la mortalité maternelle et néonatale et renforcement des services de la santé de la reproduction pour les adolescentes et les jeunes (2011-2022) | France (1,375 M USD)   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Santé de la reproduction</li> <li>- Lutte contre les violences faites aux femmes</li> </ul>  | Complémentarité avec le PROSMED Sud. Le projet va renforcer/compléter certaines actions prévues par ce programme dans les 6 cercles ciblés |
| Appui BVG  | UE<br>FMI<br>BM  | Appui budgétaire au fonctionnement et aux missions du BVG   | Thématique non couverte par le PROSMED - SUD   |
| Appui OCLEI  | Pays-Bas<br>Canada   | Appui budgétaire au fonctionnement et aux missions de l'OCLEI   | Thématique non couverte par le PROSMED - SUD   |
| Appui chambre des comptes de la Cour suprême   | GIZ  | Appui à l'audit des collectivités territoriales   | Thématique non couverte par le PROSMED - SUD   |
| Programme de lutte contre la corruption interne au secteur de la justice avec le ministère de la justice et l'implication de la société civile                                 | Pays-Bas   | Appui au MJDH et à l'OCLEI pour la lutte contre la corruption   | Appui institutionnel au MJDH et à l'OCLEI. Complémentarité avec le PROSMED Sud   |
| <b>Résultat 3: Les communautés sont plus résilientes faces aux discours en lien avec la radicalisation et l'extrémisme violent</b>   |  |   |  |
| Peacebuilding, Stabilization & Reconciliation (PSR), Creative Associates, Think Peace, 2018-2023   | USAID  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui au renforcement de la confiance et la résilience au niveaux communautaires et la résilience face au l'extrémisme violent à travers le renforcement des capacités communautaires, surtout les jeunes, et les mécanismes d'alerte précoce, la gouvernance locale et civisme</li> <li>- Appui à stratégie nationale sur la prévention de l'extrémisme nationale (PVELT) dans les régions de Mopti, Ségou, Gao, Kidal et Tombouctou</li> </ul>         | Ce programme intervient uniquement dans le Centre-Nord   |
| Fonds d'Appui aux Moteurs du Changement (FAMOC)  | Danemark, Pays-Bas   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'appui à la promotion du leadership des jeunes, des femmes pour leur implication dans la gestion et la prévention des conflits, la bonne gouvernance et la défense des droits de l'homme</li> <li>- Renforcement du leadership des jeunes en citoyenneté, prévention et la résolution des conflits et la protection des droit humains</li> <li>- Construction de la paix dans l'esprit des hommes et des femmes à travers les radios locales</li> </ul> | Fonds d'appui à la société civile. Complémentarité possible avec le PROSMED-Sud en fonction des projets des OSc retenus chaque année.      |
| Programme d'Engagement et de Résilience Communautaire en faveur de la Paix (PERCP), Action Mopti, ESPOIR   | GCERF  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui aux dividendes de la paix, cohésion sociale, renforcement de la confiance, discours religieux alternatif dans la région de Mopti</li> </ul>  | Ce programme intervient uniquement dans le Centre  |
| Prévenir l'Extrémisme violent par des Solutions Alternatives Intégrées, 2020-2022  | GCERF  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement du renforcement des capacités, assemblées communales, discours alternatif, égalité d'accès</li> </ul>   | Ce programme intervient uniquement dans le Centre-Nord   |

|  |       |  |   |
|--|-------|--|---|
| Projet de Prévention et de Réponse à l'Extrémisme Violent au Mali, AMSS AFD, 2020-2022, Ségou, Mopti, Tombouctou                       | GCERF | - Engagement civique, dialogues interculturels, dialogues intergénérationnels, bonne gouvernance   | Ce programme intervient uniquement dans le Centre-Nord        |
| Actions d'appui à la prévention et à la résilience des communautés face à l'extrémisme violent et le radicalisme, ENDA Mali, 2020-2022 | GCERF | - Plaidoyer, formation des chefs religieux et des professeurs de coran, prédications publiques, parrainage de l'éducation formelle, formation professionnelle, campagne radio des régions de Koulikoro, Kayes et le District de Bamako | Complémentarité étant donné le ciblage géographique différent |



## II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

Ce projet est mis en œuvre dans le cadre d'un programme plus large, dont les activités ont démarré en 2021 et se concentrent principalement sur le Centre-Nord du Mali. Il va permettre d'en étendre les activités à 6 cercles du Sud qui font l'objet d'infiltrations répétées des groupes armés terroristes. Il a pour objectif de prévenir l'élargissement du conflit à ces zones en contribuant à ce que les populations des cercles visés soient moins vulnérables aux dynamiques de conflit et vivent dans un environnement plus favorable à une paix durable et à un développement inclusif.

Le projet va traiter les trois causes de conflits identifiées dans la partie I, à savoir : le délitement de la cohésion sociale et la progression de l'extrémisme violent, la radicalisation et le terrorisme ; la crise de confiance des populations envers les services de sécurité et de justice ; et les inégalités de genre à travers la réalisation de 3 résultats suivants :

- Les populations y comprise les femmes et les jeunes bénéficient d'infrastructures de paix et de mécanismes de prévention et gestion des conflits efficaces, inclusifs et accessibles à toutes et tous.
- Les populations, notamment les femmes, les jeunes et les filles, retrouvent la confiance et ont un accès effectif à des services de sécurité, justice et des institutions des droits humains plus représentatifs, efficaces, redevables et transparents.
- Les communautés y compris les femmes et les jeunes sont plus résilientes face aux discours en lien avec la radicalisation et l'extrémisme violent.

### **Résultat 1 - Les populations bénéficient d'infrastructures de paix et de mécanismes de prévention et gestion des conflits efficaces, inclusifs et accessibles à toutes et tous :**

Les activités prévues dans le cadre de ce résultat vont contribuer à résoudre le défi du délitement progressif de la cohésion sociale dans les zones visées par le projet. Ce résultat prévoit d'appuyer la mise en cohérence, l'effectivité et l'inclusivité des mécanismes de prévention et gestion des conflits dans l'attente de la pleine effectivité des services de sécurité et de justice. Le projet va en outre appuyer la reconnaissance mutuelle et des synergies entre ces mécanismes et les acteurs formels. Cet appui concernera spécifiquement les Equipes Régionales d'Appui à la Réconciliation (ERAR) mises en place par le Ministère chargé de la réconciliation nationale ainsi que les commissions foncières. A travers les approches genre et jeunesse, la participation pleine et effective des femmes et jeunes sont spécifiquement promues dans ces mécanismes afin d'atteindre ce résultat. Ce résultat qui vise à renforcer les infrastructures pour la paix sera réalisé à travers les deux produits suivants :

#### ***Produit 1.1 - Les mécanismes de prévention et de gestion des conflits sont plus efficaces, inclusifs et accessibles dans les zones ciblées par le projet***

Dans les zones ciblées par le projet, un appui sera apporté à l'accompagnement et à la revitalisation des structures étatiques et aux mécanismes formels de prévention et gestion des conflits, en particulier les équipes régionales d'appui à la réconciliation (ERAR)<sup>49</sup>, les comités communaux de réconciliation (CCR)<sup>50</sup>,

<sup>49</sup> Décret n°2017-0367/PM-RM du 28 avril 2017, modifié, instituant la mission d'appui à la réconciliation nationale (MARN) au sein du ministère chargé de la réconciliation nationale. Ce décret prévoit à son article 3 la mise en place d'équipes régionales d'appui à la réconciliation dans toutes les régions avec les missions suivantes : informer et sensibiliser les populations sur le processus de paix ; identifier les mécanismes de médiation et de gestion des conflits ; prévenir, assurer la médiation et la gestion des conflits intra et intercommunautaires ; soutenir la réconciliation au niveau local. A la date du 31.12.2020, les ERAR suivants sont partiellement opérationnels : Mopti, Ségou, Gao, Ménaka, Tombouctou, Taoudéni, Kidal et Koulikoro. Les ERAR de Kayes et de Sikasso ainsi que des nouvelles régions en cours d'opérationnalisation doivent encore être mis en place.

<sup>50</sup> Les CCR sont mis en place par les ERAR dans les communes. Ils ont vocation à prévenir et résoudre, au plus près des réalités complexes du terrain, les foyers de conflits et les dynamiques de renforcement de la cohésion sociale. Ils doivent être mis en place uniquement s'il n'y a pas déjà un mécanisme de réconciliation fonctionnel dans cette zone. A la date du 31.12.2021, 62 CCR sont partiellement opérationnels dans les régions de Mopti, Ségou, Gao, Ménaka, Tombouctou, Taoudéni, Kidal et Koulikoro.

ainsi que les commissions foncières communales et villageoises (COFO)<sup>51</sup>. L'appui portera notamment sur l'élaboration et/ou la mise en œuvre des plans d'action des ERAR et sur le renforcement de leurs capacités en matière d'analyse de la cartographie des conflits ainsi que sur la prise en compte du genre. Le projet appuiera en outre la mise en place des CCR dans les communes où des mécanismes de prévention et de gestion des conflits ne sont pas encore opérationnels en s'assurant de leur complémentarité avec les autres mécanismes appuyés par le projet, notamment les COFO.

En ce qui concerne les COFO, l'appui se concentrera sur l'installation, la revitalisation et l'opérationnalisation de ces commissions qui sont compétentes à gérer les conflits fonciers. Les COFO villageoises sont composées des autorités traditionnelles mais aussi de représentants des organisations des femmes et des jeunes. Elles ont une compétence exclusive à traiter les conflits fonciers préalablement à toute saisine des tribunaux<sup>52</sup>. Elles jouent donc un rôle crucial pour la résolution des conflits fonciers qui sont à la base de la majorité des conflits intercommunautaires au Mali. Elles sont aussi un outil qui permet d'assurer une reconnaissance formelle du rôle des autorités traditionnelles sur ces questions. Des actions de plaidoyer auprès des autorités nationales seront en outre réalisées tout au long du projet afin d'améliorer les législations et réglementation relatives à la gestion du foncier rural.

Le travail réalisé avec les ERAR, CCR et COFO permettra en outre d'identifier des actions concrètes à réaliser qui pourront contribuer à désamorcer les conflits entre communautés. Il pourra s'agir du bornage de certains terroirs agricoles, de la construction de puits, de la définition de couloirs de transhumance ou de tout autre ouvrage identifié par les communautés à travers les mécanismes de gestion et prévention des conflits comme étant de nature à apaiser et résoudre les conflits latents ou en cours.

Les activités de ce produit ont aussi pour objectif de renforcer la complémentarité du rôle des acteurs formels et informels en matière de justice. Les autorités traditionnelles et religieuses jouent actuellement un rôle prépondérant en la matière<sup>53</sup> étant donné la présence et l'efficacité limitées des acteurs formels dans les zones d'intervention. Tout en accompagnant le renforcement de la présence de ces acteurs dans les zones ciblées par le projet (Résultat 2), des activités sont prévues pour accompagner la formalisation progressive du rôle des acteurs informels afin de reconnaître leur rôle mais aussi de limiter leurs compétences à certaines affaires civiles. Comme indiqué plus haut, ces activités seront réalisées en lien avec les appuis aux COFOs mais aussi à travers un soutien à la mise en œuvre de l'avant-projet de loi portant organisation du rôle et du statut des cadis et des autorités traditionnelles<sup>54</sup> une fois adopté et à travers un appui au fonctionnement des chambres coutumières<sup>55</sup> des juridictions des zones ciblées.

Dans le cadre de ce produit, une attention particulière sera accordée aux questions de droits des femmes et leur accès aux ressources, y compris leur accès aux terres. Le projet prendra en outre en compte les risques relatifs au respect des droits des femmes et filles en lien avec la justice traditionnelle. Ces risques incluent entre autres, que 1) les dispositions garantissant les droits de femmes soient affaiblies ou enlevées dans le texte final adopté ; 2) la formation prévue dans la loi pour les acteurs de la justice traditionnelle ne prenne pas suffisamment en compte les droits de la femme et de la fille ; et 3) les acteurs de la justice traditionnelle soient réticents à la prise en compte des droits et intérêts des femmes et filles. Le projet prévoit de mitiger ces risques et d'y répondre à travers les mesures et approches suivantes : 1) mener un plaidoyer conjoint et une sensibilisation continue auprès des acteurs impliqués dans le processus d'adoption de l'avant-projet de loi sur l'importance de ces dispositions relatives à la protection des droits des femmes et des filles ; 2) organiser des séances de formation et de sensibilisation spécifiques des acteurs de la justice traditionnelle

---

<sup>51</sup> Les commissions foncières sont prévues par plusieurs textes législatifs et réglementaires (Code domanial et foncier, Loi d'orientation agricole...). Leur composition, compétence et modalités de fonctionnement sont prévues par les décrets N°09-011/P-RM du 19 janvier 2009 et N°2018-0333/P-RM du 04 avril 2018.

<sup>52</sup> Art. 49, loi n° 2017- 001/ du 11 avril 2017 portant sur le foncier Agricole. Lorsque la conciliation entreprise met fin au différend, la commission foncière villageoise et de fraction établit un procès-verbal de conciliation qu'elle transmet au juge compétent pour homologation. En cas de non-conciliation, il est dressé un procès-verbal de non-conciliation que la commission foncière villageoise et de fraction transmet au tribunal compétent.

<sup>53</sup> Plus de 50% des populations considèrent la justice coutumière et religieuse plus impartiale et y ont recours pour des affaires civiles (conflit foncier, héritage, problème de voisinage, divorce mais aussi violence domestique)

<sup>54</sup> L'adoption de cette loi l'un des priorités des autorités de transition.

<sup>55</sup> Art. 29 n°2011-037 du 15 juillet 2011 portant organisation judiciaire. Les chambres civiles, quand elles siègent en matière coutumière, sont composées de deux assesseurs spécialistes en droit coutumier.

sur les droits des femmes et filles aux niveaux international et régional (conventions ratifiées) et national (droit formel) et sensibiliser et informer les populations, particulièrement les femmes, sur le fonctionnement de la justice formelle ; et 3) continuer ou entamer le dialogue avec les leaders religieux et traditionnels à tous les niveaux pour leur meilleure implication dans les processus autour de l'élaboration des lois et politiques y compris à travers l'appui à l'établissement de cadres de concertation tels que déjà établis dans d'autres zones par le Programme de l'Initiative Spotlight et mener des actions de sensibilisation, d'information et de plaidoyer à leur endroit.

***Produit 1.2 - La présence et capacités des femmes et jeunes dans les mécanismes de gestion et prévention des conflits sont renforcées***

Le projet prévoit en outre de renforcer l'inclusivité et la sensibilité des mécanismes de gestion et prévention des conflits au genre et aux jeunes. Des compendiums des compétences des femmes et des jeunes dans les cercles ciblés seront élaborés. Ces compendiums rendront facilement accessibles à tous les intervenants la liste des organisations et personnes ressources (femmes et jeunes) qui résident dans ces localités afin de faciliter leur prise en compte lors d'activités ou de la mise en place des mécanismes de gestion et prévention des conflits. Des actions de sensibilisation et de plaidoyer envers les décideurs et des actions de renforcement des capacités des femmes et des jeunes seront en outre réalisées afin d'assurer le renforcement progressif de la présence des femmes et des jeunes dans les mécanismes de prévention et gestion des conflits. Un appui sera en outre fourni aux conseils communaux des jeunes des localités ciblées afin de renforcer leur poids au sein des instances de décision locales. Un effort de lobbying et de plaidoyer sera aussi réalisé afin de garantir progressivement un meilleur accès des femmes et des jeunes aux terres agricoles.

Sur la base de la large expérience, des leçons apprises et résultats obtenus des interventions précédentes ou en cours, plusieurs approches seront utilisées pour assurer une participation non seulement quantitative mais également qualitative (en termes d'influence sur la prise de décision) des femmes dans les mécanismes de gestion et prévention des conflits. Il s'agit entre autres de : renforcer les capacités et le leadership des femmes afin de leur permettre une participation substantielle ; renforcer les réseaux / la concertation des organisations des femmes / regroupements de femmes pour une meilleure connexion entre les femmes qui participent aux mécanismes et les autres femmes ; sensibiliser et engager les hommes de la communauté, particulièrement les hommes d'influence tels que les leaders traditionnels et religieux, les autorités locales mais également les jeunes hommes et les hommes champions des droits de la femme (« HeforShe ») ; sensibiliser les leaders traditionnels, les autorités locales, les femmes, les hommes et les jeunes sur l'application de la Loi n°2015-052/ du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives ; utiliser l'approche ambassadrice de paix qui offre un potentiel d'influence des femmes dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits.

**Résultat 2 - Les populations, notamment les femmes et les filles, retrouvent la confiance et ont un accès effectif à des services de sécurité, de justice et des institutions des droits humains plus représentatifs, efficaces, redevables et transparents :**

Les activités prévues dans le cadre de ce résultat vont contribuer à restaurer la confiance et à assurer un accès effectif des populations, notamment les femmes et les filles, aux services de sécurité, de justice et aux institutions des droits humains. Ces activités seront réalisées dans le cadre des 4 produits suivants :

**Produit 2.1. - Les capacités des services en charge de la sécurité et de la justice sont renforcées**

Le projet va appuyer le renforcement de la présence des acteurs de sécurité et de justice dans les cercles visés. Cet appui concernera notamment les cercles de Yorosso et Yélimané où la police n'est toujours pas

présente et les cercles de Nara et Yelimané où un seul juge est actuellement présent<sup>56</sup>. Cette situation de juge unique a parfois porté à certains comportements arbitraires de la part des magistrats par le passé et a contribué à ternir l'image de la justice auprès des populations. Il est donc nécessaire de transformer ces juridictions en tribunaux d'instance, comme prévu par la nouvelle carte judiciaire adoptée en 2011, afin d'améliorer la fonctionnalité de ces juridictions, de séparer les fonctions du parquet de celle du siège, de renforcer les mécanismes de redevabilité et de contrôle interne et de contribuer ainsi à renforcer l'acceptabilité de ces institutions par les populations.

L'objectif est d'assurer la pleine fonctionnalité de la chaîne pénale dans les zones d'intervention afin de permettre aux personnels de l'administration publique – y compris les personnels judiciaires – d'y résider et d'y travailler de manière permanente. Des actions de renforcement des capacités des acteurs de la sécurité et de la justice sont en outre prévues. Elles seront organisées en partenariat avec l'Ecole Nationale de Police, l'Ecole Nationale de Gendarmerie et l'Institut National de Formation Judiciaire (INFJ) afin d'assurer la pérennisation des modules développés et porteront aussi sur la prise en compte du genre et des droits humains dans la formation de ces acteurs.

### **Produit 2.2. - La redevabilité et la transparence des acteurs de la sécurité et de la justice sont renforcées**

Ce produit prévoit des activités spécifiques pour contribuer à réduire la corruption au sein des services de sécurité et de justice qui est l'un des principaux facteurs du manque de confiance des populations envers ces institutions. Un appui sera fourni aux organes d'inspection des acteurs de la sécurité et de la justice afin d'améliorer leur efficacité et qu'ils puissent effectuer des missions d'évaluation de performance dans les zones ciblées par le projet. Le projet veillera en outre à renforcer la déontologie des personnes déployées et à soutenir la mise en place de mesures internes aux juridictions, commissariats et brigades de gendarmerie des zones ciblées afin de limiter les risques de corruption<sup>57</sup>. En ce qui concerne les juridictions, un appui sera en outre fourni afin de remettre en place les mécanismes de contrôle externe qui sont partiellement fonctionnels<sup>58</sup>.

Le projet prévoit en outre d'appuyer la société civile malienne pour qu'elle puisse accroître ses capacités de documentation des cas de corruption et de violations des droits humains perpétrés dans les zones ciblées afin de renforcer son plaidoyer sur cette question cruciale pour le développement du Mali. Le projet appuiera une coalition d'OSC qui sera chargée de recevoir les dénonciations des populations en lien avec la corruption et les violations des droits humains. Après une première analyse sommaire afin d'en vérifier la crédibilité, elle les transmettra aux acteurs concernés (inspection, parquet national financier, pôle judiciaire spécialisé, juridictions ordinaires et militaires notamment) et assurera un suivi du traitement de ces dossiers par ces institutions. Les données relatives à ces dénonciations seront en outre publiées en ligne en identifiant les localités et les administrations concernées par ces allégations. Enfin, certains dossiers plus emblématiques seront transmis à un réseau de journalistes d'investigations. Ces activités ont pour objectif de maintenir la pression sur les autorités maliennes afin que la volonté politique d'éradiquer la corruption et de combattre l'impunité exprimée à plusieurs reprises par les autorités se traduisent en actes concrets.

### **Produit 2.3 - L'accès et la confiance de populations envers les services de sécurité et de justice est renforcée**

Ce produit prévoit une série d'activités qui visent à améliorer l'accessibilité et à restaurer la confiance des populations envers les acteurs de la sécurité et de la justice. Le projet appuiera notamment l'implantation d'une approche de police de proximité dans les zones ciblées par la mise en place et l'appui au

---

<sup>56</sup> Ce magistrat joue le rôle de Juge de Paix à Compétence Étendue alors qu'il aurait dû être remplacé par un tribunal d'instance depuis 2011.

<sup>57</sup> Les mesures pour les juridictions ont déjà été identifiées suite à la mission d'évaluation des juridictions du centre. Une mission d'évaluation similaire est en cours de préparation pour les acteurs de la police et de la gendarmerie.

<sup>58</sup> Notamment le contrôle des juges d'instruction par les présidents des chambres d'accusation et le suivi des JPCE par le procureur des TGI. Voir Rapport rendant compte de la mission d'analyse du fonctionnement des chaînes civile et pénale des tribunaux de grande instance (TGI) de Mopti et Ségou, du tribunal d'instance (TI) de Bla et de la Justice de Paix à compétence étendue de Djenné, PNUD, 12.2020.

fonctionnement des Comités Consultatifs de Sécurité (CCS) communaux qui serviront de cadres d'échange inclusifs entre les communautés et les forces de sécurité. Ces CCS permettront d'accompagner l'installation des forces de sécurité nouvellement déployées afin de s'assurer qu'elles soient bien acceptées par les populations. Les CCS communaux serviront en outre de mécanismes d'alerte précoce et assureront une remontée rapide d'information aux CCS déjà mis en place au niveau régional (présidé par le Gouverneur) concernant des risques de conflits ou d'infiltrations de GAT..

En ce qui concerne l'accès aux services de sécurité et de justice, le projet prévoit de sensibiliser les populations à leurs droits et aux rôles de ces acteurs. Un appui au niveau stratégique sera fourni afin d'accompagner les efforts du MJDH pour réformer le système étatique d'assistance juridique et judiciaire. Un appui spécifique dans les zones ciblées sera en outre mis en place afin d'assurer une aide juridictionnelle aux personnes vulnérables, notamment celles en détention et les survivantes de VBG. Ces activités dans les zones ciblées pourront servir d'expérience « pilote » pour la réforme du système étatique d'assistance juridique et judiciaire en contribuant à définir certaines questions cruciales telles que les critères de vulnérabilité/éligibilité, le rôle du barreau, la composition de la structure chargée d'octroyer cette aide légale.

#### **Produit 2.4 - La sensibilité au genre des systèmes de sécurité et de justice est renforcée**

Une série d'activités visant à améliorer l'offre des services de sécurité et de justice pour les femmes et des jeunes ainsi que pour faciliter leur accessibilité mais aussi pour renforcer progressivement la représentativité et le rôle des femmes au sein de ces deux institutions, est prévue dans le cadre de ce produit. En ce qui concerne, l'amélioration des services, des évaluations pour évaluer la sensibilité au genre de ces services sont en cours<sup>59</sup> et permettront d'identifier les activités détaillées à mener sur ce sujet. Un appui au déploiement des points focaux et des unités genre de la police, de la gendarmerie, de la justice et de l'administration pénitentiaire dans les zones ciblées par le projet est en outre prévu. Pour renforcer l'accès, le projet prévoit de fournir des services d'assistance juridique et judiciaire aux femmes et aux jeunes dans le cadre des services qui seront mis en place en lien avec le produit 2.2.

Un appui spécifique sera en outre fourni afin d'assurer la prise en charge juridique et judiciaire des dossiers des femmes victimes de violences qui souhaitent porter plainte. Cet appui sera réalisé en lien avec les one-stop centers mis en place avec l'appui de l'UNFPA et d'ONU Femmes. Il est attendu une amélioration de la qualité dans la prestation de services de prise en charge avec un effet positif pour l'accès aux services par les personnes survivantes dans les zones affectées par la crise couvertes par le programme. Les survivantes de violences sexuelles liées au conflit seront informées sur leurs droits et accompagnées pour une prise en charge adéquate et bénéficieront d'une assistance judiciaire.

### **Résultat 3 - Les communautés sont plus résilientes face aux discours en lien avec la radicalisation et l'extrémisme violent :**

Dans un contexte caractérisé par l'affaiblissement progressif des institutions étatiques, les frustrations liées au manque d'opportunités socio-économiques et à l'impunité, l'insécurité généralisée et les conflits intercommunautaires, les groupes extrémistes violents se sont progressivement ancrés dans les communautés locales en comblant le vide existant et en exerçant activement leur influence dans la régulation de l'accès aux ressources, la médiation des conflits, et en offrant des opportunités d'assistance socio-économique. A cette situation ont contribué la diffusion et la mobilisation des populations autour des récits religieux - juxtaposés au phénomène de corruption et au sentiment d'injustice – qui sont devenus un important facteur de mobilisation, en particulier chez les jeunes. Une réponse uniquement sécuritaire au

<sup>59</sup> Dans le cadre du projet conjoint HCDH/PNUD/ONU Femmes/Interpeace « Approche intégrée pour lutter contre l'impunité et pour un accès amélioré à la justice dans le Centre du Mali » (ci-après projet PBF impunité).

défi de l'extrémisme violent serait par conséquent insuffisante et les autorités maliennes doivent concentrer leurs efforts afin de traiter les facteurs et déclencheurs sous-jacents de l'extrémisme violent en renforçant efficacement la résilience des communautés à ce phénomène.

A travers ses résultats 1 et 2, le projet contribue à combattre certains de ces facteurs de radicalisation, notamment l'érosion des mécanismes de prévention et de gestion des conflits communautaire, l'insécurité et le manque de confiance envers les acteurs étatiques. Les facteurs socio-économiques sont quant à eux pris en compte dans le cadre de projets complémentaires mise en œuvre par le PNUD, ONU Femmes, le SNU et les partenaires internationaux dans les zones ciblées<sup>60</sup>. Dans le cadre de ce résultat 3, le projet a prévu des activités afin de renforcer la résilience des populations face aux discours radicaux. Ce résultat sera réalisé à travers les deux produits suivants :

### **Produit 3.1. - Les capacités des populations à contrer les discours radicaux sont renforcées**

Le projet prévoit d'appuyer la mise en place et le fonctionnement d'un cadre de concertation des leaders religieux qui permettra aux représentants des différents religions et cultes présents au Mali d'échanger et d'adopter une stratégie conjointe sur les questions de PEV entre les différentes communautés religieuses.

Un appui à portée nationale est en outre prévu afin de renforcer les capacités des media et de produire et diffuser des messages, des microprogrammes, des magazines et des émissions publiques radiotélévisés d'information et de sensibilisation sur l'extrémisme violent. Des actions en faveur des médias et bloggeurs seront aussi réalisées pour la diffusion de messages qui pourront contribuer à les contrer et à promouvoir les droits humains dont les droits des femmes.

Dans les zones d'intervention ciblées, des activités de renforcement des capacités des leaders religieux seront organisées et les leaders religieux formés seront ensuite mobilisés pour organiser des sensibilisations des communautés au phénomène de l'extrémisme violent, à la culture de la paix ainsi que sur d'autres thématiques prises en compte par le projet (corruption, participation des femmes et des jeunes aux instances décisionnelles...). Le projet appuiera en outre les équipes régionales du MARCC pour la réalisation d'un diagnostic détaillé des facteurs et déclencheurs de radicalisation dans les zones ciblées afin d'identifier des initiatives adaptées pour contrer ces facteurs dont la mise en œuvre sera réalisée avec l'appui du projet.

### **Produit 3.2 - La participation active des femmes et des jeunes dans tous les efforts visant à prévenir et à combattre la violence extrémiste est renforcée**

Pour assurer la durabilité des actions entreprises, le projet prévoit d'appuyer la diffusion de programmes et d'approches pédagogiques sur la thématique de la prévention de l'extrémisme développés avec l'appui de l'UNESCO dans les écoles des zones ciblées. Des activités seront en outre organisées afin de renforcer la participation active, la capacité et le rôle des femmes et des jeunes dans tous les efforts de prévention et de lutte contre la violence extrémiste notamment en renforçant leur rôle d'ambassadeurs et de médiateurs de la paix dans la promotion des approches pacifiques pour la prévention de l'extrémisme violent ainsi que dans les mécanismes d'alerte précoce, tout en renforçant leur rôle et participation dans les mécanismes de résolution des conflits.

## **Approche transversale genre et jeunesse**

### ***Approche Genre***

La lutte contre les inégalités basées sur le genre est prise en compte de manière transversale dans le projet à travers des produits dédiés au sein de chaque résultat et ces interventions prévues sont alignées sur la Note

---

<sup>60</sup> Voir les points « coordination et complémentarité des actions » et « partenariats »

Stratégie 2020-2024 d'ONU Femmes et à la stratégie genre du PNUD Mali 2019-2022 et son Axe 1 relatif à la gouvernance inclusive et la consolidation de la paix.

Ces actions concernent le renforcement du rôle et des capacités des femmes dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits et la prise en compte de leurs besoins et priorités spécifiques dans le cadre du résultat 1. Le produit 1.2 prévoit notamment de réaliser un compendium des compétences féminines dans les zones d'intervention afin de recenser les personnes ressources qui ont déjà bénéficié de renforcements des capacités afin de faciliter leur prise en compte par les autorités locales et les différents partenaires internationaux intervenants dans les localités couvertes.

Dans le cadre du résultat 2, le produit 2.4 qui est spécifiquement dédié à renforcer la prise en compte du genre dans les systèmes de sécurité et de justice prévoit non seulement d'adapter l'offre de service de la part des acteurs de la sécurité et de la justice, mais aussi d'accroître la représentation des femmes au sein de ces structures et de renforcer l'accès des femmes à ces services en travaillant à la fois du côté de l'offre (prestataires de service) pour améliorer la qualité des services et du côté de la demande (femmes et filles) pour qu'elles disposent davantage d'informations sur leurs droits et options. Des actions sont définies pour également élargir l'effectivité des *one stop centers* chargés de la prise en charge des femmes victimes de violence dans les zones d'intervention.

Enfin, dans le cadre du résultat 3, le produit 3.2 est dédié à renforcer la participation active des femmes dans tous les efforts visant à prévenir et à combattre la violence extrémiste. Les actions prévues dans ce produit ont pour objectif de non seulement renforcer la résilience des femmes face aux risques de radicalisation mais surtout d'en faire de actrices de la prévention dans les communautés. Les réseaux et organisations de la société civile y compris de femmes peuvent jouer un rôle important dans la prise en compte du genre dans la prévention de l'extrémisme violent à travers leurs capacités de sensibilisation et de promotion de la cohésion sociale, mais également dans la prise en compte des priorités des femmes et des filles et dans la protection de leurs droits dans la lutte contre l'extrémisme violent en tant qu'actrices de défense des droits de la femme. Elles peuvent aussi être davantage impliquées dans les espaces de prise de décision et de suivi de la politique nationale de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme, et dans la mise en œuvre du nouveau plan d'action quinquennal.

### ***Approche Jeunesse***

La population âgée de moins de 24 ans représente plus de 67% de la population malienne<sup>61</sup> et elle est très affectée par la crise actuelle. En effet, les jeunes femmes et les jeunes hommes sont exposés à de multiples menaces comme des violations et des abus de leurs droits, des violences sexuelles et basées sur le genre et le recrutement par des groupes armés. Ils font en outre face à une organisation sociétale qui marginalise les jeunes dans la prise de décision et la gestion des affaires communautaires et familiales.

Le projet a prévu plusieurs interventions ciblées en faveur des jeunes de 18 à 35 ans et ces activités s'inscrivent dans le cadre de l'axe 1 (La gouvernance efficace, efficiente, inclusive et redevable pour une société juste et en paix) de la **Stratégie jeunesse des Nations Unies au Mali**. Des actions afin de renforcer la participation des jeunes dans les efforts de maintien et promotion de la paix et de la sécurité au Mali<sup>62</sup> sont notamment prévues dans le cadre du résultat 1 (cohésion sociale). Ces activités visent à assurer la participation et la responsabilisation des jeunes hommes et femmes dans les structures et mécanismes traditionnels de prévention et de gestion des conflits, de consolidation de la paix et de la cohésion sociale au niveau local. Le résultat 3 (PVE) prévoit en outre des activités dédiées afin de renforcer la résilience des jeunes aux discours de radicalisation mais aussi d'en faire des ambassadeurs de paix dans leurs communautés.

---

<sup>61</sup> Source EDS VI 2018 : [http://www.instat-mali.org/contenu/pub/eds6-2018\\_pub.pdf](http://www.instat-mali.org/contenu/pub/eds6-2018_pub.pdf)

<sup>62</sup> En ligne avec la résolution 2250 du Conseil de Sécurité des Nations Unies adoptée en 2015 reconnaissant leurs contributions positives à cet égard.

## Théorie de changement

Ce projet entend apporter une réponse aux quatre problématiques identifiées comme étant des causes profondes de la crise malienne :

- (1) la progression de l'extrémisme violent et le délitement de la cohésion social ;
- (2) les insuffisances des services publics en matière de justice et de sécurité et la crise de confiance des populations envers les acteurs de sécurité et de justice ;
- (3) la faible gouvernance et la corruption généralisée et ;
- (4) les inégalités basées sur le genre (qui seront traitées de manière transversale dans les trois problématiques précédentes).

| Approche programmatique   | Hypothèses de base   | Hypothèses à l'appui   |  |
|---|--|--|--|
| <i>Prévention de l'extrémisme violent dans les communautés</i> : les activités se concentreront sur la prévention et la gestion des déclencheurs et des causes profondes de l'extrémisme violent, permettront aux populations, en particulier les jeunes et les femmes d'être plus résilientes aux discours radicaux et aux risques d'association aux groupes extrémistes violents  | Les extrémistes violents prennent avantage des conflits latents et ouverts / fractures sociales / absence de services de l'Etat / pauvreté / marginalisation<br><br>Valeurs religieuses et traditionnelles existantes<br><br>Manque/distorsion d'information   | Cohésion sociale fragilisée<br><br>Accès limité à l'information<br><br>Manque d'opportunités socio-économiques<br><br>Manque de reconnaissance du rôle des femmes et des jeunes dans les communautés | <b>SI</b> les communautés adoptent une culture de la paix et s'approprient des droits de la personne et sont moins réceptives aux discours en lien avec la radicalisation et l'extrémisme violent ;      |
| <i>Infrastructures de paix inclusives ; reconnues par les autorités étatiques</i> : les mécanismes de prévention et de gestion des conflits vont être redynamisés et rendus plus inclusifs – notamment aux femmes et aux jeunes - afin de prévenir et gérer les conflits plus efficacement dans l'attente d'un retour progressif des services étatiques. Une reconnaissance mutuelle et des synergies entre ces mécanismes et les acteur formels sera assurée. Les mécanismes de prévention et de gestion des conflits seront | Infrastructures de paix affaiblies en raison de perte de leur légitimité (corruption, intérêt politique / personnel, nouveaux types de conflits avec des acteurs nouveaux, influence des groupes armés...)<br><br>Forte conflictualité entre communautés locales en lien notamment avec la pratique de l'esclavage | Problème de représentativité et de non-inclusivité<br><br>Manque de transparence<br><br>Problèmes de persistance de l'esclavage par ascendance   | <b>SI</b> les populations bénéficient d'infrastructures de paix inclusives et sensibles au genre et les capacités locales en matière de prévention et de gestion pacifique des conflits sont renforcées; |



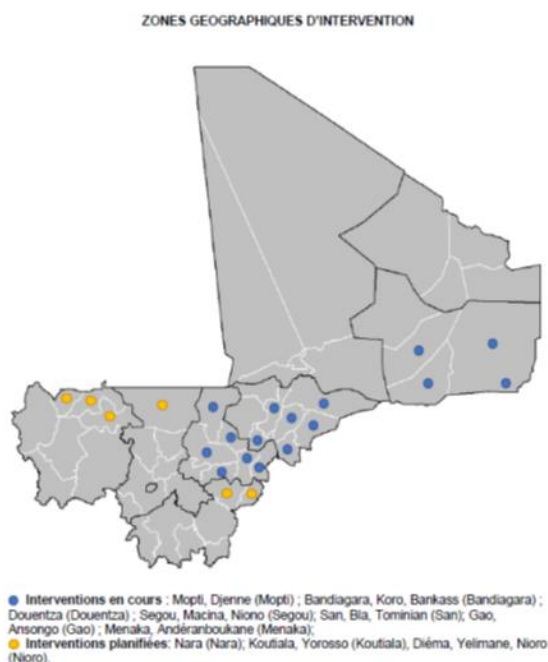
|  |   |  |  |
|--|---|--|--|
| également renforcés pour une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des femmes et des filles afin d'adresser des inégalités basées sur le genre.  |   |  |  |
| <i>Services de justice et sécurité plus présents, représentatifs, efficaces, redevables et transparents</i> : le projet va appuyer l'installation des acteurs de sécurité et de justice sensible au genre dans ces mêmes zones et en améliorer l'efficacité et la transparence y compris en ce qui concerne la prise en compte du genre afin qu'ils puissent mieux répondre aux besoins des populations et bénéficier de la confiance des populations et qu'ils jouent un rôle complémentaire par rapport aux mécanismes informels de gestion des conflits | Services de justice et de sécurité sont peu présents et ne sont pas efficaces et ne bénéficient pas de la confiance des communautés   | Présence limitée<br>Problème de redevabilité et de transparence<br>Inadaptation et efficacité limitée (manque de capacités)<br>Manque de représentativité et de déontologie<br>Sentiment d'injustice | <b>SI</b> les services de sécurité, de justice et des institutions des droits humains sont plus représentatives, efficaces, redevables, transparentes et sensibles au genre ;                          |
| <i>Organes d'inspection et société civile plus efficaces dans la lutte contre corruption</i> : Les activités transversales en lien avec la prévention et la lutte contre la corruption seront focalisées sur les acteurs de la sécurité et de la justice vont contribuer à restaurer la confiance des populations envers ces services de l'Etat  | Impunité face à la corruption malgré l'existence de mécanismes de contrôle interne et externes<br>Société civile qui est faiblement organisée / qui manque de pouvoir de pression | Capacité insuffisante des mécanismes<br>Capacité insuffisante de répression de la justice<br>Manque de volonté politique<br>Acceptation de la corruption par les populations                         | <b>SI</b> la corruption au sein des services de sécurité et de justice est diminuée grâce aux efforts de prévention et de répression et au renforcement du contrôle citoyen des populations ;          |
| <i>Promotion de la participation des femmes et de la prise en compte des besoins spécifiques des femmes</i>  | Les femmes et les jeunes sont marginalisées dans les prises de décisions / les mécanismes / institutions et dans l'accès à la justice   | Domination patriarcale des leaders communautaires et religieux   | <b>SI</b> les institutions de sécurité et de justice, les infrastructures de paix, les institutions des droits humains et les communautés prennent en compte la participation active des femmes et les |

|  |   |  |   |
|--|---|--|---|
|  | <p>Les besoins spécifiques des femmes ne sont pas suffisamment pris en compte</p> <p>Niveau de confiance des femmes envers les services de justice et de sécurité</p> | <p>Manque de reconnaissance du rôle des femmes et des jeunes dans les communautés</p> <p>Pesanteurs socio-culturelles néfastes à l'encontre des femmes</p> | <p>besoins spécifiques des femmes et des filles ;</p> |
| <p><b>ALORS</b> les communautés des cercles de Koutiala, Yorosso, Nara, Diéma, Yelimane et Nioro seront moins vulnérables aux dynamiques de conflit et vivront dans un environnement plus respectueux de l'Etat de droit pour toutes et tous et plus favorable à une paix durable et à un développement inclusif ;</p>   |   |  |   |
| <p><b>PARCE QUE</b> les femmes, hommes, filles et garçons des communautés bénéficient de mécanismes légitimes et inclusifs de prévention et de gestion des conflits qui fonctionnent en complémentarité avec des services de sécurité et de justice auxquels elles ont confiance, et elles sont mobilisées toutes et tous ensemble pour prévenir l'extrémisme violent.</p> |   |  |   |

**Ciblage du projet** – fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été consultées lors de la conception de cette proposition. Ne répétez pas tous les extraits et activités du cadre de résultats.

### Ciblage géographique

Le projet va concentrer ses activités sur 3 régions et 6 cercles du Mali : Nara (Nara), Diéma et Yelimané (Kayes), Nioro (Nioro), Koutiala et Yorosso (Koutiala). Comme mentionné dans la partie I, ces cercles ont été sélectionnés sur la base de leur fragilité et des infiltrations répétées qu'ils subissent par les groupes armés terroristes et en tenant compte du nombre très limité d'intervention en cours de la part des autres partenaires techniques et financiers qui focalisent leurs intervention sur le Centre-Nord du Mali. Ce projet va permettre d'étendre les interventions déjà en cours dans 16 autres cercles du Centre-Nord.



**Régions et cercles ciblés par le programme**

| Régions      | Cercles        | Communes  | Populations      |
|--------------|----------------|-----------|------------------|
| Nioro        | Nioro du sahel | 16        | 230,488          |
|              | Yélimane       | 12        | 178,442          |
|              | Diéma          | 15        | 30,592           |
| Nara         | Nara           | 11        | 242,990          |
| Koutiala     | Koutiala       | 36        | 575,253          |
|              | Yorosso        | 9         | 211,508          |
| <b>Total</b> |                | <b>99</b> | <b>1,469,273</b> |

### Bénéficiaires directs et indirects

Les bénéficiaires directs du projet incluent :

- 200 personnels de sécurité (police et gendarmerie) et 18 acteurs de la justice seront visés y compris ceux dont le déploiement sera appuyé dans le cadre du projet.
- Au moins 180 membres des comités consultatifs de sécurité communaux qui seront implantés dans le cadre du projet dont des maires, personnels de sécurité, autorités traditionnelles, chefs de quartier, représentants de confessions religieuses, leaders des organisations de femmes, représentants des conseils communaux des jeunes, représentants de organisations de la société civile et des associations des chasseur.
- Au moins 1000 acteurs formels et informels intervenant dans la gestion et la prévention des conflits notamment dans le cadre des commissions foncières, des ERAR et des CCR.
- Au moins 200 personnes vulnérables dont 50 femmes victimes de VBG bénéficieront d'une assistance juridique et judiciaire.
- 400 jeunes hommes et jeunes filles seront sensibilisés sur les questions de l'extrémisme violent et la promotion de la culture de la paix à travers des programmes d'éducation.

- 120 jeunes et 120 femmes seront formés en tant qu'ambassadeur de paix
- 50,000 personnes seront directement sensibilisées sur les questions en lien avec le projet (cohésion sociale, accès aux droits et à la justice, sécurité communautaire, corruption et PEV)

Au total, le projet ciblera directement près de 52,238 personnes dont environ 30% de femmes (soit environ 15,671 femmes) et 30% de jeunes (soit environ 16,671 jeunes). Le projet ciblera également indirectement plus de 140,000 de personnes dans les 6 cercles visés.

### III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

**Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

#### Agences bénéficiaires directes

Le PNUD est l'agence chef de file de ce projet. Il est présent au Mali depuis 1978 et a un mandat spécifique en matière de gouvernance et de renforcement de l'état de droit. Il dispose d'un bureau à Bamako, Mopti et Gao et d'une équipe dédiée pour la mise en œuvre de son portefeuille « Etat de droit et prévention des conflits » dont ce projet fait partie (voir tableau). Le PNUD est d'ailleurs chef de file du programme auquel ce projet est rattaché et est une des agences de mise en œuvre des projets « Les jeunes engagés pour une paix durable : Appui à la participation des jeunes aux processus de réconciliation au Mali » qui prévoient des activités complémentaires à ce projet. De par son réseau mondial, le PNUD bénéficie en outre d'une expertise comparée très large sur les thématiques couvertes par le projet (sécurité, justice, lutte contre l'impunité, justice traditionnelle, police de proximité...), qui sera très utile pour la mise en œuvre du projet).

ONU Femmes dispose de bureaux à Bamako et Gao, et de staffs basés dans le bureau commun à Mopti. ONU Femmes a une large expertise en tant que principal soutien aux plans d'action nationaux de la Résolution 1325, ONU Femmes a une expérience de travail avec les acteurs de la justice, les forces de défense et de sécurité (forces armées et Police), avec la Commission Vérité Justice et Réconciliation, avec les organisations de la société civile dont les associations de femmes. Ce dans les domaines de la prise en compte du genre, de la protection des droits des femmes et des jeunes notamment en ce qui concerne les violences basées sur le genre, de l'état de droit, du renforcement de la confiance entre les populations et les autorités, dans l'accès au foncier pour les femmes. Des actions sont en cours dans le cadre dans plusieurs régions au Mali, dans les zones transfrontalières Mali/Niger et dans les pays du G5 Sahel.

| Organisatio<br>n<br>bénéficiaire | Budget total<br>dans l'année<br>précédente | Sources<br>principales<br>du budget<br>(donateurs<br>etc.)  | Emplacem<br>ent des<br>bureaux<br>dans le<br>pays | Nombre<br>de<br>personnel<br>existant<br>(et<br>combien<br>dans les<br>zones du<br>projet) | Experts techniques<br>existants pertinents au<br>projet  |
|----------------------------------|--|---|---|--|--|
| PNUD                             | \$ 32,907,044                              | GEF, FM,<br>Gvt, Fond<br>d'adaptatio<br>n aux<br>changemen<br>ts<br>climatiques<br>, Japon,<br>Norvège,<br>Pays Bas,<br>UE, PBF | Bamako<br>Mopti<br>Gao                            | 131 dont<br>100 à<br>Bamako<br>qui couvre<br>le Sud du<br>Mali                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseiller Etat de Droit</li> <li>- Analyste de programme Etat de droit</li> <li>- Spécialiste PVE/cohésion sociale</li> <li>- Experte nationale Justice/Anti-corruption</li> <li>- Expert national cohésion</li> </ul> |

|            |             |  |   |  |   |
|------------|-------------|--|---|--|---|
|            |             |  |   |  | sociale/PVE/sécurité<br>- Experte jeunesse et justice transitionnelle<br>- Spécialiste Etat de droit Mopti<br>- Expert Com/M&E<br>- Ingénieur   |
| ONU FEMMES | \$8,000,065 | Danemark Suède, PBF, Norvège, Suisse, Allemagne Belgique, Espagne, Japon, UNCCTF | Bamako Sous-Bureau à Gao Présence à Mopti | Plus de 50 staffs dont 4 travaillant dans des projets à Mopti et Ségou | - Policy Specialist Femmes Paix et Sécurité<br>- Coordinatrice de programme<br>- Conseillère régionale basée à Dakar<br>- Expert national genre et justice<br>- Chargé de projet genre et justice<br>- Assistante Programme |

## Partenaires de mises en œuvre

### *Engagement avec les partenaires internationaux*

Le projet bénéficiera de l'appui de la MINUSMA qui est un des partenaires de mise en œuvre du programme auquel ce projet est rattaché. Il s'agit notamment des entités suivantes :

- La Division des droits de l'Homme et de la Protection qui représente le Haut -Commissariat aux droits de l'Homme au Mali (MINUSMA DDHP – HCDH). Le partenariat concernera notamment les activités prévues dans le cadre du résultat 2 en appui à la Commission Nationale des Droits de l'Homme et pour le monitoring des violations des droits de l'homme réalisé par les organisations de la société civile.
- La Division des Affaires Civiles (MINUSMA DAC) pour les activités prévues dans le cadre du résultat 1 en appui aux mécanismes de gestion et prévention des conflits (ERAR, CCR et COFO).
- La Section des Affaires Judiciaires et Pénitentiaires (MINUSMA SAJP) et UNPOL pour les activités en appui aux services de la sécurité et de la justice mises en œuvre dans le cadre du résultat 2.

### *Engagement continu avec les institutions nationales*

Le projet a été développé en étroite collaboration avec les services des 4 ministères directement concernés par les thématiques traitées - et qui sont d'ailleurs signataires du document de programme auquel ce projet est rattaché (Ministère chargé de la Justice et des droits de l'Homme, Ministère chargé de la Sécurité et de la Protection Civile, Ministère chargé de la Réconciliation Nationale et Ministère chargé des Affaires Religieuses et du Culte) - afin d'assurer leur pleine appropriation de ses objectifs. Les Ministères chargés de la jeunesse et de la femme ont aussi été associés et sont directement concernés par certaines activités. Le Commissariat à la Réforme du Secteur de la Sécurité et la Commission Nationale des Droits de l'Homme ont en outre été associés à son développement. Ces partenaires étatiques seront étroitement associés à la mise en œuvre à travers notamment le comité de pilotage du programme élargi auquel ce projet est rattaché.

## *Engagement avec les organisations de la société civile*

Le projet a été développé en étroite collaboration avec plusieurs organisations de la société civile avec qui le PNUD, ONU Femmes et les différentes sections de la MINUSMA ont déjà des partenariats. Le projet prévoit de collaborer avec les organisations suivantes :

- Association Malienne de l’Eveil au Développement Durable (AMEDD) et AZHAR pour les activités en appui aux commissions foncières avec qui le PNUD, ONU Femmes et la MINUSMA collaborent déjà.
- Conseil National de la Jeunesse pour les appuis prévus aux conseils communaux de la jeunesse (résultat 1)
- Coordination des associations et ONG féminines (CAFO) pour le renforcement de la participation des femmes aux mécanismes de gestion et prévention des conflits et à la gestion de la sécurité communautaire (résultat 1 et 2)
- Réseau Ouest Africain pour l’Edification de la Paix (WANEP) dans le cadre des activités pilotes mises en œuvre en lien avec les résultats 2 (installation des comités consultatifs de sécurité)
- Association Malienne des Droits de l’Homme (AMDH) et Fondation Tuwindi pour les activités prévues dans le cadre du résultat 2 en lien avec le monitoring de la corruption et des violations des droits humains.
- Think Peace dans le cadre du résultat 3 (activités de résilience des populations à l’extrémisme violent)

- a) **Gestion et coordination du projet** – Indiquez l’équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l’équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquez les modalités de coordination et de supervision du projet et assurez le lien avec le Secrétariat du PBF s’il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à **l’annexe A** et joignez les mandats clés du personnel.

Pour la mise en œuvre opérationnelle du projet, les structures bénéficiaires travailleront en étroite collaboration tenant compte de la complémentarité/interdépendance entre les résultats tout en conférant la responsabilité des activités concourant aux résultats définis à la structure qui en a l’expertise. Le PNUD, en tant que chef de file de ce projet, assurera la coordination générale des activités du projet de façon régulière. En outre, elle coordonnera l’élaboration des divers rapports de progrès sur la mise en œuvre des activités et de l’utilisation des ressources allouées, et ce conformément aux règles du PBF.

Les actions favorisant la visibilité du PBF (utilisation du logo sur les documents et les panneaux, informations sur le PBF lors des activités, organisation des visites de PBSO sur le terrain, information des autorités sur le PBF, etc.) seront intégrées systématiquement et en particulier lors des activités de communication. Les points focaux communication des structures bénéficiaires travailleront de manière rapprochée avec le Secrétariat PBF au Mali pour mettre en évidence les résultats et leçons apprises du projet.

Le tableau ci-joint présente la coordination des activités par résultat entre les structures bénéficiaires :

| Résultats   | Agences/structures responsables | Partenaires de mise en œuvre   |
|---|---------------------------------|--|
| <b>Résultat 1</b> - Les populations bénéficient d’infrastructures de paix et de mécanismes de prévention et gestion des conflits efficaces, inclusifs et accessibles à toutes et tous | PNUD<br>ONU Femmes              | - MRN<br>- Association Malienne de l’Eveil au Développement Durable (AMEDD)<br>- AZHAR |

|  |                    |   |
|--|--------------------|---|
|  |                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- CNJ</li> <li>- CAFO</li> </ul>   |
| <b>Résultat 2</b> - Les populations, notamment les femmes et les filles, retrouvent la confiance et ont un accès effectif à des services de sécurité, de justice et des institutions des droits humains plus représentatifs, efficaces, redevables et transparents | PNUD<br>ONU Femmes | <ul style="list-style-type: none"> <li>- MJDH</li> <li>- MSPC</li> <li>- CRSS</li> <li>- CNDH</li> <li>- Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix (WANEP)</li> <li>- Association Malienne des Droits de l'Homme (AMDH)</li> <li>- Fondation Tuwindi</li> <li>- CAFO</li> </ul> |
| <b>Résultat 3</b> - Les communautés sont plus résilientes face aux discours en lien avec la radicalisation et l'extrémisme violent   | PNUD<br>ONU Femmes | MARCC<br>Think Peace  |

Le projet sera coordonné par un Comité de Coordination du Projet (CCP) composé d'un représentant de chaque structure bénéficiaire et /ou partenaires au projet (PNUD, ONU Femmes, MINUSMA DAC/UNPOL/SAJP/DDHP) et présidé par le PNUD. Le CCP sera basé à Bamako et ses réunions s'y tiendront également de manière mensuelle. Le Comité travaillera en étroite collaboration avec le Secrétariat du PBF au Mali, pour recevoir ses orientations et appuis en vue d'assurer la qualité des interventions et des rapports à soumettre au PBF.

Les responsabilités et les tâches du Comité seront les suivantes :

- S'assurer de la bonne mise en œuvre du projet et de la bonne gestion du portefeuille d fonds ;
- Rédaction d'un plan de travail consolidé durant le premier mois de la mise en œuvre du projet ;
- S'assurer de la mise en œuvre conjointe du projet : la planification et le suivi général du projet et de sa mise en œuvre ;
- Commanditer et superviser le suivi et l'évaluation efficace de toutes les activités du fonds afin de garantir leur succès et leur transparence ;
- Assurer, sous la coordination du PNUD, la rédaction et la qualité d'un rapport conjoint, narratif et financier, à soumettre au PBSO, deux fois par an, le 15 novembre et 15 juin;
- Approuver les amendements au projet, si nécessaire ;

En plus de ce comité technique, le projet rendra compte au Comité de pilotage déjà mis en place dans le cadre du programme plus large auquel ce projet est rattaché. Ce comité est composé de

- Le représentant du PNUD (Président)
- Le représentant du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme
- Le représentant du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile
- Le représentant du Ministère chargé de la réconciliation nationale
- Le représentant du Ministère des Affaires Religieuses et du Culte
- Le représentant du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
- Le représentant du Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Le représentant du Commissariat à la Réforme du Secteur de la Sécurité
- Le représentant de la Commission Nationale des Droits de l'Homme
- Le représentant d'ONU Femmes
- Les représentants de la MINUSMA (DAC, UNPOL, SAJP, DDHP)
- Les représentants du PBF et des autres bailleurs de fonds du programme élargi



Le CP est responsable de l'orientation stratégique, de la revue de l'avancement des activités et de l'assurance qualité dans toutes les interventions. Le CP se réunit à Bamako au moins une fois par an.

Les structures bénéficiaires s'engagent à soumettre, sous la coordination du PNUD, un plan de travail conjoint et détaillé de mise en œuvre du projet, dans un délai d'un mois, suivant l'approbation du présent projet par le PBF.

En termes de ressources humaines, le personnel de l'ensemble des structures bénéficiaires, qui sera dédié à l'exécution de ce projet, sera composé de :

#### **PNUD**

Pour le PNUD, les postes de PROSMED project manager international (30% - basé à Bamako), d'expert national justice et état de droit (20% - basé à Bamako), d'expert national sécurité, cohésion sociale et PVE (20%), chargé de suivi et évaluation (30%), d'assistant financier (20%) ainsi que 3 volontaires communautaires (100% - Koutiala, Nara et Nioro) seront financés dans le cadre du projet. Le projet sera coordonné par le PROSMED project manager en collaboration avec les deux experts nationaux sous la supervision du Conseiller Principal en Etat de droit. Le suivi et évaluation du projet sera assuré par le chargé de suivi et évaluation et par l'unité PMSU du bureau PNUD au Mali et le suivi financier sera assuré par l'assistant financier partiellement pris en charge par le projet.

#### **ONU Femmes**

Pour ONU Femmes, les postes d'expert national genre et justice (100%/20 mois), analyste programme (30%/20 mois), assistante programme (100%/20 mois), chauffeur (100%/20 mois), coordinatrice femmes paix et sécurité (20%) seront couverts, ainsi que les contributions aux coûts des équipes de support (suivi/évaluation, opérations, communication). L'expert national genre et justice sera responsable de la mise en œuvre du projet sous la supervision de la Coordinatrice de l'Unité femmes paix et sécurité basée à Bamako et avec l'appui technique de la Policy Specialist Femmes, Paix et Sécurité.

b) **Gestion des risques** – Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.

| N. | Risques  | Catégorie      | Niveau de risque (faible, moyen, élevé) | Impact | Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)  |
|----|--|----------------|---|--------|--|
| 1  | Multiplicité d'interventions en matière d'appui à l'état droit et la prévention des conflits avec risques de duplication | Opérationnelle | Elevée                                  | Fort   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une cartographie des acteurs intervenants en appui au secteur de l'état de droit et la prévention des conflits a été réalisée et sera mise à jour périodiquement durant la durée de mise en œuvre du projet. Des cartographies détaillées concernant l'appui aux mécanismes de gestion et prévention des conflits, aux commissions foncières, au secteur de la justice et au PVE ont en outre été réalisées</li> <li>- La coordination sera en outre assurée à travers le Groupe Exécutif de Coordination (GEC) actuellement présidé par le DSRG/RC/HC et ses différents groupes thématiques et de dialogue (GdT justice, état de droit et redevabilité ; GdT sécurité intérieure) dont le PNUD, la MINUSMA et ONU Femmes ont le co-lead.</li> <li>- La coordination sera en outre réalisé à travers les autres cadre de coordination existants auquel l'équipe projet participera : Cluster protection (GdT logement, terre, propriété et ressources naturelles, cohésion sociale), UN (OROLSI, ITPS RoL, RESA et sécurité). Le PNUD appuie déjà les ministères ciblées (MJDH, MSPC, MRC et MARC) pour mieux coordonner les</li> </ul> |

|   |  |                          |         |        |  |
|---|--|--------------------------|---------|--------|--|
|   |  |                          |         |        | PTF dans le cadre du programme élargi auquel ce projet se rattache   |
| 2 | Multiplicité d'interventions dans les zones ciblées par les activités non coordonnées crée de la confusion et limite les résultats des activités | Opérationnelle           | Moyenne | Fort   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une cartographie des acteurs intervenants dans les zones ciblées a été réalisée et sera mise à jour périodiquement durant la durée de mise en œuvre du projet.</li> <li>- L'équipe projet continuera à participer aux différents groupes de coordination existants dans les régions à travers les bureaux du PNUD et ONU Femmes.</li> <li>- Des volontaires communautaires seront en outre recrutés dans les régions ciblées (Nioro, Nara et Koutiala) pour assurer le suivi et la coordination des activités sur le terrain.</li> <li>- Le projet prévoit d'appuyer les autorités locales (gouverneur/préfet) pour la tenue de CROCSAD et CLOCSAD sur les thématiques couvertes par le projet afin d'assurer la coordination des intervenants dans les zones ciblées.</li> <li>- Le projet s'appuiera en outre sur Assistants techniques déployés par le PNUD auprès des gouverneurs de Sikasso et Kayes dans le cadre d'un autre projet pour faciliter cette coordination.</li> </ul> |
| 3 | Détérioration de la situation sécuritaire au point où les activités sont (temporairement) suspendues   | Sécuritaire et politique | Elevée  | Fort   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet aura recours à des partenaires locaux (étatiques et ONG) moins soumis aux contraintes sécuritaires.</li> <li>- Le projet bénéficiera d'actions de sécurisation de la part de la MINUSMA et des partenaires étatiques (MSPC, MJDH...) si nécessaire.</li> <li>- Le projet tiendra constamment informé les parties prenantes en cas de réalisation du risque et de nécessité d'adapter les activités ou de modifier le ciblage géographique initialement retenu.</li> </ul>   |
| 4 | Prolongation de la transition et risque d'isolement diplomatique du Mali   | Politique                | Elevée  | Limité | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet adaptera l'ampleur des interventions prévues en matière d'infrastructures en cas de nouvelles</li> </ul>  |

|   |  |           |         |      |  |
|---|--|-----------|---------|------|--|
|   |  |           |         |      | <p>sanctions de la CEDAO et d'augmentation des prix de certaines matières premières.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En cas de suspension des appuis de certains partenaires techniques et financiers du programme suite à une prolongation de la transition, le projet tiendra immédiatement informé le PBF afin d'adapter les activités ou de réduire le ciblage géographique initialement retenu.</li> </ul>   |
| 5 | Résistance au changement et faible implication des acteurs étatiques concernés par le projet | Politique | Moyenne | Fort | <ul style="list-style-type: none"> <li>- De larges consultations et des actions pilotes ont été réalisées durant la phase d'initiation qui ont permis de confirmer la pertinence des actions pour les acteurs étatiques.</li> <li>- Les partenaires étatiques du projet ont été associés à l'élaboration du projet durant toute la phase d'initiation afin d'assurer sa pertinence et son appropriation.</li> <li>- Les services des 4 ministères et des deux institutions concernées (MRN, MJDH, MSPC, MARC, CRSS et CND) ont été étroitement associés à la phase d'initiation et continueront à être associés à la mise en œuvre du projet.</li> </ul> |
| 6 | Resistance à la prise en compte du genre dans les activités du programme                     | Programme | Moyenne | Fort | <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'importance de la prise en compte du genre a été longuement discutée avec les partenaires étatiques du programme et a été formalisée à travers l'inclusion de produits dédiés au sein des 3 résultats du document de projet.</li> <li>- Le programme prévoit des activités non seulement pour renforcer la présence des femmes au sein des mécanismes/institutions visées mais aussi pour renforcer leur poids au sein de ses mécanismes à travers un renforcement de leurs capacités/coopération et un travail de sensibilisation des acteurs et institutions visées.</li> </ul>                              |

|   |   |           |         |         |  |
|---|---|-----------|---------|---------|--|
|   |   |           |         |         | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La collaboration avec les principales faitières et organisations de femmes (Coordination des Associations et ONG féminines du Mali (CAFO) et Plateforme des femmes leaders notamment) qui sont déjà des partenaires d'ONUFEMMES, le PNUD et la MINUSMA sera renforcée dans le cadre de la mise en œuvre du programme.</li> <li>- Le programme bénéficiera d'activités complémentaires en cours de mise en œuvre dans le cadre de programme dédié des Nations Unies, notamment du programme spotlight pour combattre les violences basées sur le genre.</li> <li>- Le ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille bien qu'il n'est pas signataire du PRODOC, a été associé au développement du programme et fera partie du COPIL du projet. Il pourra ainsi appuyer l'équipe projet pour assurer la prise en compte du genre par les autres acteurs étatiques concernés par le programme.</li> </ul> |
| 7 | Manque d'appropriation par les communautés bénéficiaires et services nationaux met à mal la mise en œuvre et durabilité des activités | Programme | Moyenne | Fort    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- De larges consultations et des actions pilotes ont été réalisées durant la phase d'initiation qui ont permis de confirmer la pertinence des actions pour les communautés.</li> <li>- Les communautés continueront à être impliquées dans le projet tout au long de sa mise en œuvre notamment à travers le volontaire recruté dans chaque cercle ciblé</li> </ul>   |
| 8 | Instabilité politique due à la période de transition  | Politique | Moyenne | Limitée | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet est aligné avec les priorités de l'Accord pour la paix et la réconciliation et les principales stratégies nationales ce qui limitent les risques de remise en cause en cas de changements politiques</li> <li>- Le projet assurera un dialogue continu avec les ministères concernés et les parties prenantes seront informées au cas où il s'avérera nécessaire d'adapter</li> </ul>   |

|    |   |                |         |         |   |
|----|---|----------------|---------|---------|---|
|    |   |                |         |         | certaines activités à des nouvelles priorités qui pourraient apparaître   |
| 9  | Persistance de la pandémie de la COVID-19   | Opérationnelle | Moyenne | Limitée | <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'équipe projet continuera à travailler en télétravail en limitant les réunions au strict nécessaire tout en appliquant les mesures barrières</li> <li>- Les activités (ateliers, réunions) seront organisées dans le respect des mesures barrières et des recommandations du gouvernement et de l'OMS</li> </ul>  |
| 10 | Risque de fraude et corruption dans le cadre de la mise en œuvre des activités du programme | Opérationnelle | Faible  | Limitée | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les personnels des Nations Unies doivent réaliser un programme mandataire de sensibilisation à l'obligation d'intégrité après avoir pris fonction. Des procédures internes sont en outre en place afin d'éviter tous risques de fraude et de corruption au sein du bureau Pays.</li> <li>- Le PNUD et ONU Femmes disposent de Politique sur la fraude et autres pratiques de corruption qui s'applique à l'ensemble de se staffs ainsi qu'à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire.</li> <li>- Le PNUD et PONU Femmes disposent d'un Bureau de l'audit et des investigations qui effectuent des audits périodiques des bureau pays.</li> <li>- Les parties responsables (OSC et institutions étatiques) qui bénéficient de fonds de la part des Nations Unies sont auditées avant (micro-évaluation), pendant (spot-check) et après la mise en œuvre des activités (audit) en fonction des montants perçus.</li> </ul> |

- c) **Suivi / évaluation** – Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendrier de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget pour les activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de réserver au moins 5 à 7% du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité.

Les activités de suivi-évaluation (S&E) seront définies dans un plan de suivi -évaluation, élaboré par l'expert Suivi-Evaluation et communication du projet.

L'approche sera basée sur la collecte et l'analyse de données quantitatives et qualitatives et les réunions de suivi trimestriel. La méthodologie de suivi consistera au suivi des activités et des résultats. Pour le suivi des résultats, la collecte des données de base au début et les données à la fin du projet sera utilisé. En effet, le projet dispose déjà des données de l'enquête de perception réalisée en 2020 et qui a servi à informer la Baseline des indicateurs ainsi que des données du dernier Mali-mètre 2022. Deux autres enquêtes sont prévues en lien avec le programme élargi auquel ce projet est rattaché : durant les premiers trimestres 2023 et 2025. Elles permettront aussi de renseigner les indicateurs du projet.

Pour le suivi des activités, une fiche d'activité sera renseignée après chaque activité via la plateforme KoBo en ligne afin de fournir une base de données des activités qui sera nettoyée, analysée et partager avec les parties-prenantes du projet pour servir non seulement de support de discussion lors des réunions de suivi mensuel et trimestriel mais aussi constituera une aide essentielle pour les reporting.

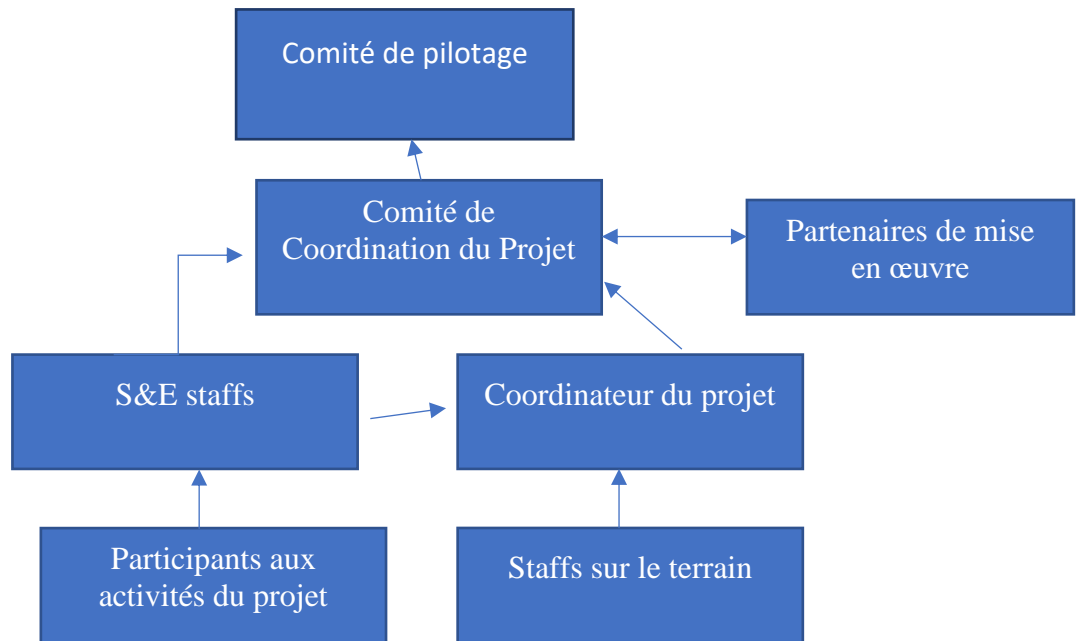
En outre, des **missions de terrain seront effectuées de façon régulière** par l'équipe projet et par les 3 volontaires communautaires basés à Koutiala (Koutiala et Yorosso), Nara et Nioro (Nioro, Yelimane et Diema) pour s'assurer de la mise en œuvre effective des activités, évaluer les progrès et les succès par rapport aux résultats escomptés. Des **rapports de suivi** seront produits et des sessions de restitution seront organisées à la suite de ces missions de suivi en vue de faire es ajustements nécessaires pour assurer la bonne exécution du projet.

Par ailleurs, des **actions de visibilité/communication** autour du projet, y compris la production de films documentaires présentant des témoignages de participants, les interventions des structures participantes et des partenaires de mise en œuvre ainsi que d'autres outils de communication, tels que des émissions radiophoniques, seront réalisées. **Un plan de communication sera élaboré au démarrage du projet** par l'expert Suivi-Evaluation et communication. La visibilité du PBF sera d'ailleurs assurée sur l'ensemble des activités du PROSMED : pour les activités du Sud prévues par ce projet mais aussi pour les activités du Centre-Nord financées par les autres bailleurs du programme.

**Le plan de suivi et évaluation sera déterminé sur la base des indicateurs, activités, résultats et produits définis dans le cadre de résultats du projet.**

Par ailleurs, il sera déterminé à quelle **fréquence et au travers de quel outil les informations seront recueillies**. Les informations recueillies seront analysées et archivées par le PNUD sur une base de donnée accessible à tous les partenaires du projet.

Outre l'aspect qualitatif, le suivi - évaluation servira également à recueillir des données quantitatives qui vont enrichir les rapports à soumettre au PBSO deux fois par an, le 15 novembre et 15 juin ainsi que le rapport final du projet. Une évaluation externe indépendante sera en outre réalisée à la fin du projet.



Une matrice pour le suivi et l'évaluation du projet, incluant un calendrier des activités de suivi-évaluation à mettre en œuvre, sera créée.

Enfin, une évaluation indépendante sera effectuée à la fin du projet.

- d) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales.

Ce projet fait partie d'un programme plus large dont la mise en œuvre a démarré en janvier 2020 dans le cadre notamment du projet PBF impunité. Il a démarré ses activités dans 14 cercles et les a progressivement étendues à 16 cercles du Centre-Nord du Mali. Le programme a pu mobiliser les fonds nécessaires à la réalisation des activités dans le Centre-Nord grâce à l'effet catalytique du projet PBF impunité et, avec ce projet additionnel, il disposera d'assez de fonds pour élargir ses activités aux 6 cercles du sud ciblés. Le projet jouera un rôle clé en matière de coordination des PTF sur les thématiques couvertes par le projet ce qui permettra d'assurer une forte visibilité du PBF et du projet auprès des partenaires et de mobiliser des fonds additionnels afin d'étendre ultérieurement son approche à d'autres zones du pays en fonction de leur sécurisation progressive par les acteurs étatiques et internationaux.

Toutes les activités seront réalisées de manière à assurer leur durabilité. Ainsi, les formations aux personnels de police, gendarmerie et aux personnels judiciaires et pénitentiaires seront réalisées en étroite collaboration avec les écoles nationales de police et de gendarmerie et l'institut national de formation judiciaire. Les appuis en matière d'accès à la justice serviront de pilote pour la réforme du système d'assistance juridique et judiciaire étatique.



Dans le cadre des résultats 1 et 2, le programme a en outre prévu de ne soutenir que des mécanismes/comités déjà existants et formalisés par des textes législatifs ou réglementaires (COFO, CCR et CCS) afin d'assurer la pérennité de ces appuis. La prise en charge par l'Etat du fonctionnement de ces mécanismes est déjà prévue par les décrets de création de ces comités mais n'a pas encore été rendue effective. Le projet effectuera un plaidoyer afin que les dispositions réglementaires soient effectivement appliquées et étudiera en outre des possibilités d'auto-financement de ces comités comme c'est déjà le cas pour les COFO dans certaines régions du pays.

Si des besoins additionnels s'avéraient nécessaires dans les zones d'intervention au-delà de sa durée, le projet s'assurera qu'ils soient pris en compte dans le cadre des différentes stratégies et plans d'action sectoriels appuyés par le programme élargi (Stratégie nationale de cohésion sociale et réconciliation nationale, plan d'action 2021-2025 de la politique nationale de prévention et lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme, loi d'orientation et de programmation du secteur de la justice, stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité et la stratégie nationale de prévention et lutte contre la corruption dont l'élaboration sera appuyé par le programme, plan d'action national R1325) afin que leur prise en charge soit assurée par les fonds de l'Etat.

#### **IV. Budget du projet**

Fournissez de brèves informations supplémentaires sur les coûts des projets, en mettant en évidence les choix spécifiques qui ont sous-tendu la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les déplacements ou tout autre soutien indirect au projet, afin de démontrer le rapport qualité-prix du projet. Le budget proposé pour tous les projets doit inclure des fonds suffisants pour une évaluation indépendante. Le budget proposé pour les projets impliquant des bénéficiaires directs non onusiens doit inclure des fonds pour un audit indépendant. Remplissez l'annexe sur l'optimisation des ressources du projet.

Veillez noter que dans presque tous les cas, le Fonds pour la consolidation de la paix transfère les fonds des projets en une série de tranches basées sur les performances. L'approche standard du PBF consiste à transférer les fonds du projet en deux tranches pour les bénéficiaires des Nations Unies et en trois tranches pour les bénéficiaires non-ONU, en débloquant les deuxième et troisième tranches dès que les critères de performance ont été atteints. Tous les projets comprennent les deux critères de performance standard suivants: 1) au moins 75% des fonds de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été respectées. En plus de ces indices de référence standard et en fonction de la cote de risque ou d'autres facteurs spécifiques au contexte, des repères supplémentaires peuvent être indiqués pour le déblocage des deuxième et troisième tranches.

Veillez préciser ci-dessous tous les facteurs spécifiques au contexte qui peuvent être pertinents pour le déblocage des deuxième et troisième tranches. Celles-ci peuvent inclure le bon déroulement des élections, l'adoption de lois clés, la mise en place d'unités ou de bureaux de contrepartie clés ou d'autres indicateurs de performance nécessaires avant que la mise en œuvre du projet puisse avancer. Dans votre réponse, veuillez indiquer comment les tranches basées sur la performance affectent les considérations de séquençage des projets.

Remplissez deux tableaux dans **l'annexe D du budget Excel**.

Dans le premier tableau budgétaire Excel de l'annexe D, veuillez inclure le pourcentage d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).

## Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

| Question   | Oui | No<br>n | Commentaire   |
|--|-----|---------|---|
| <b>Planification</b>   |     |         |   |
| 1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé   |     | X       | La plupart des partenaires ont été déjà été identifiés grâce aux phases pilotes réalisées en 2020 et 2021. Certains partenaires, notamment pour le volet en lien avec l'AJJ , seront identifiés dès le démarrage du projet. |
| 2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission   | X   |         | L'ensemble des personnels qui seront co-financés par le projet sont déjà recrutés   |
| 3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier   | X   |         | Oui, les cercles d'interventions ont été concordées avec les autorités étatiques compétentes et les zones d'interventions spécifique ont été identifiés suite aux mappings et consultations réalisées dans ces cercles      |
| 4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.                              | X   |         | Oui, tous les ministères et partenaires étatiques ont été consultés et ont accompagné la mise en œuvre  |
| 5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ? | X   |         | Oui, le projet bénéficie des leçons apprises obtenues durant le projet PBF Impunité et la phase pilote du programme élargi qui s'est déroulée en 2020/21/22   |
| 6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.  |     | X       | Oui excepté pour les critères d'éligibilité des activités d'assistance juridique et judiciaire qui seront défini en fonction de l'évaluation des besoins qui sera réalisée avant le démarrage des activités                 |
| 7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement?  | X   |         | Oui suite aux consultations mentionnés plus haut  |

|  |     |  |  |
|--|-----|--|--|
| 8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?   | X   |  | Oui  |
| 9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il?  | N/A |  |  |
| <b>Genre</b>   |     |  |  |
| 10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ? | X   |  | Oui à travers l'expertise d'ONU Femme qui est un partenaire de mise en œuvre de ce projet                                |
| 11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet?   | X   |  | Oui grâce aux activités pilotes réalisées en 2020/21/22 et aux consultations réalisées avec des OSC comme Wildaf et APDH |
| 12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?  | X   |  | Oui  |
| 13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?   | X   |  | Oui  |

#### **Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)**

| <b>Question</b>   | <b>Oui</b> | <b>No<br/>n</b> | <b>Commentaire</b> |
|---|------------|-----------------|--------------------|
| 1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ? | X          |                 |                    |
| 2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils  | X          |                 |                    |

|   |   |  |   |
|---|---|--|---|
| comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.   |   |  |   |
| 3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.  | X |  |   |
| 4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et couts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ? | X |  |   |
| 5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?   | X |  |   |
| 6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.                | X |  | Les travaux d'infrastructures et achats d'équipements ne dépassent pas 20% du budget et concernent les services de la sécurité (police) et de la justice qui vont jouer un rôle fondamental pour assurer la présence de ces acteurs dans les zones visées et contribuer ainsi à consolider la paix et prévenir les conflits. La maintenance sera assurée par l'Etat. Le PNUD, qui va gérer ces fonds et il dispose d'une large expérience en matière d'infrastructures et de procédure de marché. Le projet |

|  |   |   |   |
|--|---|---|---|
|  |   |   | disposera d'ailleurs de l'expérience d'un ingénieur international déjà en poste au sein du PNUD Mali. |
| 7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.                        |   | X |   |
| 8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas. | X |   | L'ensemble des postes du projet sont co-financés par les agences d'exécution                          |

## **Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

### **AA Functions**

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

### **Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations**

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

| Type of report                      | Due when | Submitted by   |
|-------------------------------------|----------|--|
| Semi-annual project progress report | 15 June  | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |

|   |  |  |
|---|--|--|
| Annual project progress report  | 15 November  | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| End of project report covering entire project duration  | Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides) | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it | 1 December   | PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.                         |

#### Financial reporting and timeline

| Timeline  | Event  |
|---|--|
| <b>30 April</b>   | Annual reporting – Report <b>Q4 expenses</b> (Jan. to Dec. of previous year) |
| <b><i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i></b> |  |

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>31 July</b>    | Voluntary Q2 expenses (January to June)      |
| <b>31 October</b> | Voluntary Q3 expenses (January to September) |

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

#### **Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

#### **Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

#### **Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

#### **Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:**

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

**Reporting:**

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

| Type of report  | Due when   | Submitted by   |
|---|--|--|
| Bi-annual project progress report   | 15 June  | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual project progress report  | 15 November  | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| End of project report covering entire project duration  | Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides) | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it | 1 December   | PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.                         |

Financial reports and timeline

| Timeline   | Event  |
|--|--|
| <b>28 February</b>   | Annual reporting – Report <b>Q4 expenses</b> (Jan. to Dec. of previous year) |
| <b>30 April</b>  | Report <b>Q1 expenses</b> (January to March)                                 |
| <b>31 July</b>   | Report <b>Q2 expenses</b> (January to June)                                  |
| <b>31 October</b>  | Report <b>Q3 expenses</b> (January to September)                             |
| <b><i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i></b> |  |

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

**Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**



Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

### **Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

### **Final Project Audit for non-UN recipient organization projects**

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

### **Special Provisions regarding Financing of Terrorism**

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

### **Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:**

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country

of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.

- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.<sup>63</sup>
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

---

<sup>63</sup> Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

### Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

| Résultats   | Produits   | Indicateurs   | Moyens de vérification/ fréquence de collecte   | Étapes  |
|---|--|---|---|---|
| <p>Résultat 1: Les populations bénéficient d'infrastructures de paix et de mécanismes de prévention et gestion des conflits efficaces, inclusifs et accessibles à toutes et tous</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue)</p> <p>(Recommandations de l' Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p> |  | <p>Indicateur 1 a</p> <p>% des personnes qui font confiance en l'état pour promouvoir la cohésion sociale, la réconciliation et la paix dans les zones ciblées par le projet (Désagrégé par sexe et groupe d'âge)</p> <p>Niveau de référence:<br/>78,97% (Donnée nationale 11/2020)<br/>Femmes : 79,77% Hommes : 78,19%<br/>Jeunes moins 35 ans : 77,21%<br/>35 ans et plus : 80,62<br/>Cible:<br/>+5% dans les zones ciblées</p> | <p>Enquête de perception</p> <p>Une première enquête a été réalisée en Q4/2020. Deux autres enquêtes de perception seront réalisées en Q1/2023 et Q1/2025</p> | <p>Cet indicateur sera évalué au terme des deux ans du projet</p> |
|   |  | <p>Indicateur 1 b</p> <p>% de populations qui connaissent les mécanismes étatiques de gestion et prévention des conflits (Désagrégé par sexe et groupe d'âge)</p> <p>Niveau de référence:<br/>37 ,37% (Donnée nationale 11/2020)<br/>Femmes : 38,53% Hommes : 36,24%<br/>Jeunes moins 35 ans : 35,78%<br/>35 ans et plus : 35,78<br/>Cible:<br/>+5% dans les zones ciblées</p>  | <p>Enquête de perception</p> <p>Une première enquête a été réalisée en Q4/2020. Deux autres enquêtes de perception seront réalisées en Q1/2023 et Q1/2025</p> | <p>Cet indicateur sera évalué au terme des deux ans du projet</p> |
|   | <p>Produit 1.1 - Les mécanismes de prévention et de gestion des conflits sont plus efficaces, inclusifs et accessibles dans les zones ciblées par le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui aux équipes régionales d'appui à la réconciliation (ERAR) et aux comités communaux de réconciliation (CCR)</li> <li>- Appui à la redynamisation de Commissions foncières (COFO) communales et villageoises</li> </ul> | <p>Indicateur 1.1.1</p> <p>Nbre de communes des cercles ciblés dont les mécanismes de gestion et prévention des conflits (CCR, COFO, mécanismes informels recensés par le MRN) sont renforcés par le projet</p> <p>Niveau de référence : 0<br/>Cible:24 communes</p>  | <p>Rapports OSC</p> <p>Rapports d'évaluation – Secrétariat Permanent LOA</p>  | <p>Année 1 : 10 communes</p>                                      |
|   |  | <p>Indicateur 1.1.2</p> <p>Nbre d'acteurs formels et informels intervenant en matière de gestion des conflits formés (désagrégé par sexe et +/- 35 ans)</p> <p>Niveau de référence : 0<br/>Cible: 1000 dont (30% de femmes)</p>   | <p>Rapports OSC</p> <p>Rapports d'évaluation – Secrétariat Permanent LOA</p>  | <p>Année 1 : 500</p>  |

|  |  |  |   |                      |
|--|--|--|---|----------------------|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à la réalisation d'infrastructures de paix identifiées dans le cadre des mécanismes de gestion et prévention des conflits (CCR et COFO)</li> </ul>  | <p>Indicateur 1.1.3<br/>Nbre d'initiatives/infrastructures de paix (locale/régionale/nationale) mises en œuvre dans les communes des cercles ciblés par le programme</p> <p>Niveau de référence:0<br/>Cible: 10 dont 50% au moins pour des bénéficiaires femmes</p>      | <p>Rapports OSC<br/>Rapports d'évaluation – Secrétariat Permanent LOA<br/>Rapports ERAR MRN</p> | <p>Année 1 : 5</p>   |
|  | <p>Produit 1.2 - La présence et capacités des femmes et jeunes dans les mécanismes de gestion et prévention des conflits sont renforcées</p>   | <p>Indicateur 1.2.1<br/>Compendium/cartographie des compétences des jeunes et des femmes finalisés</p> <p>Niveau de référence:0<br/>Cible: 6</p>   | <p>Rapports Consultants<br/>Rapports MPFEF</p>  | <p>Année 1 : 3</p>   |
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui au renforcement et à la mise en valeur des capacités des femmes en matière de gestion et prévention des conflits</li> <li>- Appui au plaidoyer pour assurer l'inclusion des femmes au sein des mécanismes de prévention et gestion des conflits</li> </ul>                                      | <p>Indicateur 1.2.2<br/>Nombre d'acteurs formels et informels formés/sensibilisés sur le genre et le droit des femmes, notamment en matière d'accès à la terre (désagrégé par sexe et +/- 35 ans)</p> <p>Niveau de référence: 0<br/>Cible: 1000 (dont 30% de femmes)</p> | <p>Rapports OSC<br/>Rapports d'évaluation – Secrétariat Permanent LOA<br/>Rapports ERAR MRN</p> | <p>Année 1 : 500</p> |
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui aux conseils communaux des jeunes</li> <li>- Appui au renforcement des capacités des jeunes pour leur participation dans les instances décisionnelles</li> <li>- Appui au plaidoyer pour assurer l'inclusion des jeunes au sein des mécanismes de prévention et gestion des conflits</li> </ul> | <p>Indicateur 1.2.3<br/>% de mécanismes de gestion et prévention des conflits regroupant au moins 30% de jeunes et de femmes dans les communes couvertes par le projet</p> <p>Niveau de référence:0<br/>Cible: 100% des mécanismes appuyés</p>                           | <p>Rapports OSC<br/>Rapports d'évaluation – Secrétariat Permanent LOA<br/>Rapports ERAR MRN</p> | <p>Année 1 : NA</p>  |

|   |  |  |                       |   |
|---|--|--|-----------------------|---|
| <p>Résultat 2: Les populations, notamment les femmes et les filles, retrouvent la confiance et ont un accès effectif à des services de sécurité, justice et des institutions des droits humains plus représentatifs, efficaces, redevables et transparents :</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)</p> <p>(Recommandations de l' Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p> |  | <p>Indicateur 2 a<br/>% des populations qui font confiance aux acteurs de sécurité (police/gendarmerie) dans les localités ciblées<br/>(Désagrégé par sexe, groupe d'âge et acteurs de sécurité concernés (police/gendarmerie))</p> <p>Niveau de référence: (Donnée nationale 04/2022)</p> <p>36% (confiance envers la police) – désagrégation non disponible)</p> <p>50% (confiance envers la gendarmerie) – désagrégation non disponible)</p> <p>Cible:<br/>+8% dans les zones ciblées</p> | Enquête de perception | Enquête Mali-mètre 2022. Deux autres enquêtes de perception seront réalisées en Q1/2023 et Q1/2025                        |
|   |  | <p>Indicateur 2 b<br/>% des populations qui font confiance aux acteurs de la justice dans les localités ciblées<br/>(Désagrégé par sexe et groupe d'âge)</p> <p>Niveau de référence:</p> <p>47% (Donnée nationale 04/2022) – désagrégation non disponible)</p> <p>Cible:<br/>+8% dans les zones ciblées</p>  | Enquête de perception | Enquête Mali-mètre 2022. Deux autres enquêtes de perception seront réalisées en Q1/2023 et Q1/2025                        |
|   |  | <p>Indicateur 2 c<br/>% des populations qui considèrent que les procédures de justice sont méconnues des populations<br/>(Désagrégé par sexe et groupe d'âge)</p> <p>Niveau de référence:<br/>83% (Donnée nationale 04/2022) – désagrégation non disponible)</p> <p>Cible:<br/>-8% dans les zones ciblées</p>  | Enquête de perception | Une première enquête a été réalisée en Q4/2020. Deux autres enquêtes de perception seront réalisées en Q1/2023 et Q1/2025 |

|   |  |  |                                   |   |
|---|--|--|-----------------------------------|---|
|   | Produit 2.1. - Les capacités des services en charge de la sécurité et de la justice sont renforcées                            | Indicateur 2.1.1<br>Nbre d'infrastructures de sécurité et de justice (juridictions/EPES) construites/réhabilitées<br>Niveau de référence: 0<br>Cible: 6  | Rapports MSPC et MJDH<br>Articles | Année 1 : NA  |
|   | Liste des activités relevant du produit:   |  |                                   |   |
|   | - Appui au renforcement de la présence des acteurs de sécurité et de justice dans les zones couvertes par le projet            | Indicateur 2.1.2<br>Nbre de personnels de sécurité formés (désagrégé par sexe et Direction Générale)<br>Niveau de référence : 0<br>Cible: 200  | Rapports MSPC                     | Année 1 : 100   |
|   | - Appui au renforcement des capacités des forces de sécurité à travers l'ENP et l'ENG  | Indicateur 2.1.3<br>Nbre de personnels de justice formés (désagrégés par sexe et fonction (Juridictions/EPES))<br>Niveau de référence : 0<br>Cible: 18   | Rapports MJDH                     | Année 1 : 6   |
|   | - Appui au renforcement des capacités des acteurs de la justice à travers l'INFJ   |  |                                   |   |
|   | Produit 2.2. - La redevabilité et la transparence des acteurs de la sécurité et de la justice sont renforcées                  | Indicateur 2.2.1<br>Nbre de missions d'inspections des services de sécurité et de justice réalisées dans les zones ciblées<br>Niveau de référence : 0<br>Cible: 12   | Rapports Inspections              | Année 1 : 6   |
|   | - Appui au renforcement de la redevabilité des forces de sécurité  | Indicateur 2.2.2<br>Niveau de fonctionnalité des mécanismes de contrôle interne des juridictions<br>Niveau de référence : 0<br>Cible:<br>Tableaux de bords en place (An 1)<br>Visites régulières des procureurs auprès des JPCE (An 2) | Rapport MJDH                      | Tableaux de bords en place (An 1)<br>Visites régulières des procureurs auprès des JPCE (An 2) |
|   | - Appui au renforcement de la redevabilité des acteurs de la justice   |  |                                   |   |
| - Appui à la mise en place d'un réseau d'OSC pour la réception, le traitement et le transfert des dénonciations de corruption | Indicateur 2.2.3<br>Nbre de dénonciations reçues par le consortium d'OSC<br>Niveau de référence : 0<br>Cible:600               | Rapports OSC<br>Plateforme digitale  | Année 1 : 100                     |   |
| - Appui aux antennes régionales de la commission nationale des droits de l'homme  |  |  |                                   |   |
| Produit 2.3 - L'accès et la confiance de populations envers les services de sécurité et de justice est renforcée              | Indicateur 2.3.1<br>Nbre de comités consultatifs de sécurité (régionaux et communaux) opérationnels<br>Niveau de référence : 0 | Rapports OSC<br>Rapports CRSS  | Année 1 : 6                       |   |

|  |  |   |   |                                |   |
|--|--|---|---|--------------------------------|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à la mise en place d'une approche de police de proximité</li> <li>- Appui à la sensibilisation des populations sur leurs droits et à la saisine des juridictions</li> </ul> | Cible: 6  |   |                                |   |
|  |  | Indicateur 2.3.2<br>Nbre de personnes sensibilisées sur le rôle des acteurs de la sécurité et de la justice (désagrégé par sexe)<br>Niveau de référence : 0<br>Cible:12,000 dont au moins 30% de femmes   | Rapports OSC<br>Rapports CRSS   | Année 1 : 20,000               |   |
|  |  | Indicateur 2.3.3<br>Nbre de personnes vulnérables bénéficiant d'une aide légale (désagrégé par sexe)<br>Niveau de référence : 0<br>Cible: 200 dont au moins 30% de femmes   | Rapport OSC<br>Rapport Barreau  | Année 1 : NA                   |   |
|  | Produit 2.4 - La sensibilité au genre des systèmes de sécurité et de justice est renforcée   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités des acteurs de la sécurité et de la justice sur le genre et pour le traitement des dossiers en lien avec les femmes (points focaux/unités spécialisées...)</li> <li>- Plaidoyer pour assurer l'augmentation de la représentativité des femmes au sein des secteurs de la sécurité et de la justice dans les zones visées par le projet</li> <li>- Appui à la prise en charge et au traitement des dossiers de VBG</li> <li>- Appui à la sensibilisation en lien avec les VBG</li> </ul> | Indicateur 2.4.1<br>Nbre de personnels de sécurité et de justice sensibilisés/formés en lien avec le genre et le droit des femmes (désagrégé par sexe)<br>Niveau de référence : 0<br>Cible: 150 | Rapports MSPC<br>Rapports MJDH | Année 1 : 100   |
|  |  | Indicateur 2.4.2<br>Nbre de points focaux/unités genre des forces de sécurité et de la justice présents dans les zones ciblées (désagrégé par sexe)<br>Niveau de référence : 0<br>Cible: 12   | Rapports MSPC<br>Rapports MJDH  | Année 1 : NA                   |   |
|  |  | Indicateur 2.4.3<br>Nbre de femmes victimes de VBG bénéficiant d'une aide juridictionnelle<br>Niveau de référence : 0<br>Cible: 50  | Rapports OSC<br>Rapport Barreau   | Année 1 : NA                   |   |
|  | Résultat 3:<br>Résultat 3 - Les communautés sont plus résilientes face aux discours en lien avec la radicalisation et l'extrémisme violent :   |   | Indicateur 3 a<br>% de la population qui considère efficace l'action de l'Etat pour lutter et prévenir l'extrémisme violent<br>(Désagrégé par sexe et groupe d'âge)                             | Enquête de perception          | Une première enquête a été réalisée en Q4/2020. Deux autres enquêtes de |

|  |  |   |                       |   |
|--|--|---|-----------------------|---|
| <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)</p> <p>(Recommandations de l' Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p> |  | <p>Niveau de référence:<br/>45,2 % Donnée nationale 11/2020)<br/>Femme : 46,15%<br/>Hommes : 44,27%<br/>Jeunes de moins de 35 ans : 44,49%<br/>35 ans et plus : 45,89%<br/>Cible:<br/>+5% dans les zones ciblées</p>  |                       | perception seront réalisées en Q1/2023 et Q1/2025   |
|  |  | <p>Indicateur 3 b</p> <p>% des populations qui font confiance aux groupes armés pour assurer la sécurité dans leur localité (Désagrégé par sexe et groupe d'âge)</p> <p>Niveau de référence:<br/>11,38%<br/>Femme : 11,98%<br/>Hommes : 9,83%<br/>Jeunes de moins de 35 ans : 12,73%<br/>35 ans et plus : 9,15%</p> <p>(Donnée nationale 11/2020°<br/>Cible:<br/>-8% dans les zones ciblées<br/>Femme : -8%<br/>Hommes : -5%<br/>Jeunes de moins de 35 ans : -8%<br/>35 ans et plus : -5%</p> | Enquête de perception | Une première enquête a été réalisée en Q4/2020. Deux autres enquêtes de perception seront réalisées en Q1/2023 et Q1/2025 |
|  | <p>Produit 3.1. - Les capacités des populations à contrer les discours radicaux sont renforcées</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui au renforcement de la résilience communautaire à l'extrémisme violent et la promotion de la culture de la paix au Mali</li> <li>- Appui aux communautés locales pour mettre en œuvre des initiatives visant à prévenir</li> </ul> | <p>Indicateur 3.1.1</p> <p>Nombre d'acteurs religieux sensibilisés dans le domaine de la prévention de l'extrémisme violent et la radicalisation (désagrégé par sexe)<br/>Niveau de référence: 0<br/>Cible: 120</p>   | Rapport MARCC         | Année 1 : 60  |
|  | <p>Indicateur 3.1.2</p> <p>Nombre de personnes sensibilisées à l'extrémisme violent et la promotion de la culture de la paix, y compris via les réseaux sociaux (désagrégé par sexe)<br/>Niveau de référence:0<br/>Cible: 50,000 dont au moins 30% de femmes</p>   | Rapport Media et OSC  | Année 1 : NA          |   |



|  |  |   |                              |               |
|--|--|---|------------------------------|---------------|
|  | l'extrémisme violent dans les zones ciblées  | Indicateur 3.1.3<br>Nbre d'initiatives de PEV, identifiées sur la base des diagnostics réalisés dans les zones ciblées, mises en œuvre par le projet<br>Niveau de référence: 0<br>Cible: 12   | Rapport OSC                  | Année 1 : NA  |
|  | Produit 3.2 - La participation active des femmes et des jeunes dans tous les efforts visant à prévenir et à combattre la violence extrémiste est renforcée   | Indicateur 3.2.1<br>Nbre de jeunes sensibilisés à l'extrémisme violent et la promotion de la culture de la paix, y compris via la diffusion de programmes d'éducation (désagrégé par sexe)<br>Niveau de référence: 0<br>Cible: 400 dont au moins 30% de jeunes-filles | Rapport MARCC<br>Rapport OSC | Année 1 : 100 |
|  | - Appui au développement et à la diffusion de programmes d'enseignement et d'approches pédagogiques pour renforcer la résilience des apprenants à l'extrémisme violent   | Indicateur 3.2.2<br>Nombre des femmes formées en tant qu'ambassadrices de la paix et de lutte contre l'extrémisme violent<br>Niveau de référence: 0<br>Cible:120  | Rapport OSC                  | Année 1 : 40  |
|  | - Renforcer les capacités et le rôle des femmes comme acteurs de l'alerte précoce et de la lutte contre l'extrémisme violent<br>- Renforcer les capacités des jeunes comme ambassadeurs de paix et acteurs de résilience contre l'extrémisme violent<br>- Appui au réseautage des organisations de femmes de la société civile sur l'alerte précoce, la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent | Indicateur 3.2.3<br>Nombre des jeunes formés en tant qu'ambassadeurs de la paix et de lutte contre l'extrémisme violent (désagrégé par sexe)<br>Niveau de référence: 0<br>Cible: 120  | Rapport OSC                  | Année 1 : 40  |

## ANNEXE

### Acteurs clés et parties prenantes

Les parties prenantes concernées par ces dynamiques incluent : les acteurs au long de la chaîne judiciaire (y inclut les FDS), les communautés (femmes, hommes et jeunes), les victimes de crime, y compris de violations des droits humains et de violences sexuelles, et les autorités traditionnelles et coutumières. Le rôle des mécanismes de **la justice traditionnelle étant reconnu par l'Accord pour la Paix et la Réconciliation**, le projet engagera ces acteurs clés de la justice traditionnelle de proximité afin qu'ils puissent contribuer de façon significative à la promotion et au respect des droits humains, y compris les droits des femmes. Le projet impliquera en outre les commissions foncières en tant que mécanisme essentiel de gestion des conflits fonciers au niveau villageois ainsi que les comités consultatifs de sécurité communaux qui pourront jouer un rôle primordial pour restaurer la confiance des populations vis-à-vis des forces de sécurité.

| ACTEURS  | ANALYSE  |   |
|--|--|---|
| ACTEURS LOCAUX   |  |   |
| Acteurs de la justice coutumière (chefs coutumiers, religieux, chefs de famille, chef de quartier, chef de village, cadis) | Affaiblis. Perte d'autorité et d'influence dans la gestion des conflits. Immixtion dans la politique. Représentants d'une culture patriarcale. Devenus des cibles de violence des groupes extrémistes. Canaux de dialogue plus restreints depuis la crise sécuritaire. Faible reconnaissance par l'Etat des chefs coutumiers.                    | Acteurs clés à mobiliser et à renforcer notamment sur les questions de prévention des conflits et la complémentarité avec la justice formelle, vu leur connaissance des territoires. Ont un potentiel de transformation positive, s'ils sont insérés dans des mécanismes plus formels, inclusifs et respectueux des droits, et également si on les sensibilise et implique sur les questions de droits des femmes et filles et prévention et protection de VBG. |
| Elus locaux (Maires, Conseillers municipaux)   | Plus accessibles. Disposent de moyens d'action de proximité et connaissances endogènes pour gérer les conflits et ont des attributs d'OPJ (maires). Représentants d'une culture patriarcale avec peu d'expérience dans la participation des femmes dans les prises de décisions  | Bénéficie d'une forte confiance des populations. Rôle à renforcer – besoin d'outils pour mieux gérer les conflits, mieux connaître le système judiciaire et jouer leur rôle d'OPJ (maires), mieux intégrer les droits humains et le genre. Ils vont notamment jouer un rôle important dans le projet en tant que président des comités locaux consultatifs de sécurité.   |
| Préfets et Sous-Préfets  | De moins en moins accessibles en raison de l'insécurité. Proximité avec les élus locaux et les communautés. Limites dans la résolution des conflits par rapport aux textes de loi et services de l'Etat disponibles. Représentants d'une culture patriarcale avec peu d'expérience dans la participation des femmes dans les prises de décisions | Rôle à renforcer – besoin d'outils pour mieux gérer les conflits, mieux connaître le système judiciaire, mieux intégrer les perspectives de droits humains et de genre. En tant que président des commissions foncières au niveau cercles, ils vont jouer un rôle important dans le projet pour la gestion des conflits fonciers.   |
| Les juridictions ordinaires (TGI, TI, JPCE)  | Peu présents et accessibles en raison de l'insécurité. Manque de confiance des populations   | Acteurs clés à mobiliser et à renforcer notamment sur en assurant sa présence sur le terrain mais aussi ses capacités, sa transparence et sa redevabilité afin de renforcer progressivement la confiance des populations.   |

|  |   |   |
|--|---|---|
| Les agents et officiers de police judiciaire (police et gendarmerie) | Peu présents dans les zones ciblées par le projet et mobilité limitée à cause de l'insécurité.<br>Perte de confiance de la part des populations à cause de la présence limitée dans les localités des abus dont ils sont accusés. Sont parfois auteurs des violences sexuelles. Ont souvent une attitude patriarcale et néfaste en ce qui concerne les problématiques des violences basées sur le genre, notamment les violences domestiques. | Acteurs indispensables de la chaîne pénale, si un pourcentage significatif est composé de femmes. Nécessiter d'assurer son déploiement dans tous les cercles en nombre et avec des moyens suffisants à assurer le travail de police judiciaire sur l'ensemble du territoire des cercles. Doit voir ses capacités renforcées tant sur le point technique, déontologique que sur les questions des droits humains et du genre. Peuvent faire une contribution importante à l'Etat de droit et à l'amélioration de la confiance des populations dans l'Etat. |
| Les Forces de défense et de sécurité (FDS)                           | Problème de confiance avec les populations locales car parfois auteurs d'abus et de violations des droits humains, y compris de violences sexuelles,<br>Problème de capacité, du respect et de connaissance de la protection des droits humains, leur mandat (sécurité humaine, protection, acteurs de la chaîne pénale) et leur redevabilité.  | Besoin de sensibiliser et former les FDS sur les droits humains et genre et le respect des procédures et codes de conduite. Besoin de communiquer sur leur mission et favoriser le dialogue avec les communautés locales. Rôle de protection des femmes.  |
| Les groupes armés  | Forts dans la communication et l'occupation du terrain vu l'absence de l'Etat. Accentuent les conflits communautaires. Restreignent les droits des femmes (éducation, liberté de mouvement, activités économiques).   | Dans les cercles ciblés par le projet, il s'agit principalement de la Katiba Macina qui est un membre fondateur du Jama'at Nusrat al Islam wal. Muslimeen (JNIM). Ce groupe constitue un risque pour le renforcement de la présence et de la confiance envers l'Etat et l'amélioration de l'Etat de droit, et pour la mise en œuvre du projet.  |
| Commissions foncières villageoises                                   | Dysfonctionnelles depuis la crise ou jamais mis en place. Elles sont compétentes à traiter tout différend relatif aux terres agricoles préalablement à toute saisine des juridictions. Elles sont composées des chefs de village, chefs coutumier, représentants des corporations professionnelles, des jeunes et des femmes.   | Structure clé à redynamiser afin d'assurer le traitement des conflits fonciers au niveau des villages et supplanter les insuffisances de la justice traditionnelle (manque d'inclusivité, de sensibilité au genre...) et de justice formelle dans les cercles. Elles sont obligatoirement saisies en case de conflit foncier avant toute saisine de la justice formelle et leurs décisions sont homologuées par le juge compétent. Cible importante pour la sensibilisation sur l'accès foncier des femmes et la participation des femmes.                |
| Comités communautaires de réconciliation (CCR)                       | Limité. Pas encore mise en place ou rendu opérationnels dans toutes les cercles prévues (62 au total).  | Mécanisme pertinent dans la gestion, la médiation et la prévention des conflits, permettant d'aborder et d'apaiser en profondeur les situations de conflits locaux, et donc clé pour renforcer et consolider l'infrastructure de paix au Mali au niveau local, en assurant la suivi et la mise en œuvre de la stratégie nationale. Opportunité pour impliquer davantage de femmes.  |
| Comités locaux consultatifs de sécurité                              | Prévus par l'accord de Paix d'Alger comme outil de police de proximité. Formalisés par décret. En cours de mise en place dans seulement 14 communes.  | Mission d'évaluation du contexte sécuritaire. Rôle important à jouer pour restaurer la confiance des populations envers les forces de sécurité (police/gendarmerie/Garde Nationale/Protection Civile) et les populations au niveau des communes.  |

|  |  |   |
|--|--|---|
| Les groupements et associations de femmes                                      | Ont souvent un faible niveau d'organisation et de plaidoyer.<br>Influence sur les jeunes et les familles.<br>Fort potentiel de moteur de changement au sein des communautés.   | Rôle important pour prévenir les conflits communautaires et de mener des sensibilisations sur les droits des femmes, accès à la justice, prévention de VBG, accès aux ressources naturelles, etc. auprès des acteurs communautaires, particulièrement les femmes, et pour la mobilisation. Sont des partenaires crédibles pour la paix et la cohésion sociale.  |
| Les jeunes   | Faiblement impliqués dans les mécanismes traditionnels de prise de décision et de règlement de conflits. Vulnérables à l'enrôlement par des groupes armés extrémistes et d'auto-défense. Fort potentiel de moteur de changement au sein des communautés.           | Population à risque à appuyer afin de renforcer sa résilience au risque d'association aux groupes armés qui peut être des acteurs pour la paix. Capacités à renforcer sur les thématiques du projet pour leur participation pacifique à la prévention et la résolution des conflits, et pour leur mobilisation active dans des campagnes de communication et des activités de cohésion sociale.   |
| Les radios communautaires  | Sont fortement présentes dans la zone d'intervention du projet et sont une source importante d'information pour les communautés  | Sont des partenaires pour la diffusion, sensibilisation sur les questions de justice, accès à la justice, de genre, de violences faites aux femmes, mettre fin à l'impunité et un outil pour la cohésion sociale  |
| <b>ACTEURS REGIONAUX</b>   |  |   |
| Les gouverneurs  | Ont un pouvoir politique décision important dans l'arbitrage des conflits et la gestion de la sécurité et de la justice. Représentants d'une culture patriarcale avec peu d'expérience dans la participation des femmes dans les prises de décisions               | A impliquer dans la coordination (à travers les CROCSAD) et le suivi du projet. A informer sur les avancées.  |
| Équipes Régionales d'Appui à la Réconciliation                                 | Limité. Les modalités pour l'organisation et les de fonctionnement sont formalisé par Décret, mais manque de capacités et les ressources pour les rendre opérationnels dans toutes les régions du Centre et du Nord et pas encore mis en place à Sikasso et Kayes. | Mécanisme pertinent de gestion, de médiation et de prévention des conflits, notamment dans le cadre de la coordination, de la formation et du renforcement des capacités des CCR, et de la facilitation et de la mobilisation des acteurs clés au niveau opérationnel et tactique, et donc importants pour le renforcement de l'infrastructure de la paix au Mali, la suivi et la mise en œuvre de la stratégie nationale. Opportunité d'impliquer davantage de femmes. |
| Comités consultatifs de sécurité régionaux                                     | Prévus par l'accord de Paix et de Réconciliation issu du processus d'Alger comme outil de police de proximité. Formalisés par décret et en cours de mis en place dans certaines régions.   | Mission d'évaluation de la situation sécuritaire. Rôle important à jouer pour restaurer la confiance des populations envers les forces de sécurité (police/gendarmerie/Garde Nationale/Protection Civile) et les populations au niveau des régions. Opportunité pour créer des comités plus inclusifs y compris la participation des femmes et des jeunes.  |
| Antennes de la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Kayes et Sikasso. | Démembrements régionaux de la CNDH instituée par la loi n°2016 - 036 du 07 juillet 2016.   | Acteur important dans le domaine du monitoring des violations graves des droits humains au Mali. Le projet prévoit d'en renforcer les capacités   |

|  |  |   |
|--|--|---|
|  |  | afin qu'elles monitorent les résultats obtenus dans les cercles ciblés.<br>Importance d'inclure une sensibilisation sur les questions de genre  |
| Les ONG nationales et internationales                          | Mènent des activités de prévention et gestion des conflits.<br>Promeuvent le dialogue et la prise en compte du genre.  | Assurer la complémentarité et les synergies avec elles.   |
| Force de défense et de sécurité (FDS) – postes de commandement | Problème de confiance avec les populations locales car parfois auteurs d'abus et de violations des droits humains, y compris de violences sexuelles.<br>Problème de capacité de respect et protection de droits humains et de prise en compte du genre.  | Besoin de communiquer sur leur mission et favoriser le dialogue avec les communautés locales. Besoin de renforcement des capacités institutionnelles telles que des points focaux genre régionaux, connaissances droits humains et protection, connaissances des procédures de la chaîne pénale.  |
| Direction Régionale de la Police Nationale (DRPN)              | Présente dans l'ensembles des régions cibles, la DRPN assure la mise en œuvre de la politique nationale de sécurité intérieur au niveau régional.  | Partenaires institutionnel opérationnel, important dans le renforcement du maillage sécuritaire à l'intérieur des villes à travers la réalisation des infrastructures, le soutien logistique, la sensibilisation et la formation des policiers sur les pratiques sécuritaires inclusive et participative, respectueuse des normes internationales et du genre.<br>A impliquer pour le ciblage et le portage institutionnel du résultat 2. |
| Légion de la Gendarmerie                                       | Présente dans l'ensemble des régions cibles, le légionnaire assure la mise en œuvre de la politique nationale de sécurité intérieure au niveau régional.   | Partenaires institutionnel opérationnel, important dans le renforcement du maillage sécuritaire du territoire à travers la réalisation des infrastructures, le soutien logistique, la sensibilisation et la formation des gendarmes sur les pratiques sécuritaires inclusive et participative, respectueuse des normes internationales et du genre.<br>A impliquer pour le ciblage et le portage institutionnel du résultat 2.            |
| <b>ACTEURS NATIONAUX</b>                                       |  |   |
| Ministère de la justice et des droits de l'Homme               | Le MJDH met en œuvre la politique nationale en matière de Justice, de Sceaux de l'Etat et des Droits de l'Homme. Il dispose d'une loi d'orientation et de programmation.   | Partenaires institutionnel stratégique dans le renforcement du système judiciaire et pénitentiaire et pour la mise en œuvre de la carte judiciaire dans les cercles ciblés. Importance d'inclure une sensibilisation sur les questions de genre<br><br>A impliquer pour le ciblage et le portage institutionnel du résultat 2.  |
| Ministère de la sécurité et de la protection civile (MSPC)     | Le MSPC est chargé de la sécurité intérieure et normalement devait assurer le pilotage de la politique nationale en matière de sécurité intérieure, sauf que le Mali ne dispose pas à ce jour de politique nationale de la sécurité intérieure alors qu'il doit assurer la sécurité des personnes, des biens, de l'Etat et de ses démembrements à l'intérieur du pays. Le MSPC assure la réalisation des infrastructures, l'inspection des services de sécurité, le renforcement de capacité des | Partenaires institutionnel stratégique dans le renforcement du maillage sécuritaire à travers la réalisation des infrastructures, le soutien logistique et la formation des forces de sécurité intérieure. Importance d'inclure une sensibilisation sur les questions de genre<br>A impliquer pour le ciblage et le portage institutionnel du résultat 2.   |

|  |  |  |
|--|--|--|
|  | <p>forces de sécurité et coordonne les actions entre les Directions Générales de la Police Nationale, de la Gendarmerie Nationale et de l'Etat-Major de la Garde Nationale, etc.</p> <p>Le MSPC dispose d'une loi d'orientation et de programmation et des programmes pour le rapprochement entre populations et forces de sécurité et le redéploiement des forces dans les régions du nord et du centre.</p>  |  |
| Ministère de la Réconciliation Nationale, de la Paix et la Cohésion Nationale, chargé de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation (MRNPCN) | <p>Créé en 2013, ce ministère est au cœur de la promotion du dialogue inclusif et de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale au Mali. Cependant, depuis sa création, il a manqué de capacités organisationnelles et institutionnelles pour mettre en place un cadre concerté permettant d'assurer une mise en œuvre et un suivi plus efficace et à piloter et coordonner la multitude d'interventions qui ont été soutenues et mis en place dans ce cadre, en rendant ces actions faibles et sans l'impact nécessaire.</p>   | Partenaire institutionnel stratégique pour le renforcement de la cohésion sociale, mais un soutien est nécessaire pour renforcer la capacité institutionnelle du MRNPCN afin qu'il puisse mieux coordonner, piloter et suivre la mise en œuvre de la stratégie de réconciliation nationale, sensible au genre et de cohésion sociale et les interventions dans ce cadre pour le renforcement de l'infrastructure de la paix au Mali. |
| Ministère des Affaires religieuses, du culte et des coutume (MARCC)  | <p>Le MARCC, créé en 2012, a été placé au centre des efforts visant à prévenir et à gérer les menaces d'extrémisme violent et de terrorisme dans le cadre du plan d'action national qui a été adopté en 2018-2020. Cependant, alors qu'un comité de suivi et d'évaluation a été mis en place et rattaché à un secrétariat permanent, ce secrétariat n'a été formalisé qu'en 2021, et s'est caractérisé par l'absence de capacités suffisantes pour suivre et piloter efficacement sa mise en œuvre aux niveaux institutionnel et opérationnel, ce qui a rendu les interventions dans ce contexte mal coordonnées et les actions moins efficaces.</p> | Partenaire institutionnel stratégique dans la prévention de l'extrémisme violent et surtout la mobilisation des acteurs religieux pour contrer les discours radicaux.  |
| Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF)  | <p>Créé en 1997, le MPFEF est au centre de la promotion des droits et l'autonomisation des femmes et assure le leadership pour une prise en compte transversale, par exemple de la Politique Nationale Genre, le Plan d'Action National sur la Résolution 1325, la Stratégie nationale de lutte contre les VBG, etc.</p>   | Le MPFEF est un partenaire important à associé pour la prise en compte transversale des questions de l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes et il est également opérationnel au niveau des régions à travers ses Directions régionales.   |
| Ministère de la Jeunesse et des sports (MJS)   | <p>MJS met en œuvre la politique nationale de la promotion de la Jeunesse et est responsable notamment pour la promotion, l'organisation, l'orientation et la coordination des actions visant à assurer le plein épanouissement des jeunes et leur insertion dans le processus de développement</p>  | Partenaire important à associé pour la prise en compte transversale des questions de jeunesse et pour en assurer la pérennisation  |
| Commissariat à la Réforme du Secteur de la Sécurité (CRSS)   | <p>L'organe opérationnel de la réforme du Secteur de la Sécurité créé également à travers le Décret n° 2016-0401/P-RM du 09 juin 2016.</p>   | Partenaire institutionnel très important pour le pilotage de la RSS et l'institutionnalisation du concept de police de proximité.  |

|  |   |   |
|--|---|---|
|  | Le CRSS est en charge du pilotage et de la mise en œuvre de la stratégie nationale de la RSS et son plan d'action.  | A impliquer pour le ciblage et le suivi des actions du résultat 2, notamment concernant la mise en place des comités consultatifs de sécurité.  |
| Commission Nationale des droits de l'Homme           | L'actuelle commission a été instituée par la loi n°2016 -036 du 07 juillet 2016. Elle est également le Mécanisme National de Prévention de la Torture (MNP).  | La CNDH est un acteur important dans le domaine du monitoring des violations graves des droits humains au Mali. Le projet prévoit d'en renforcer les capacités tant au niveau central que régional afin qu'elle monitore les résultats obtenus dans les cercles ciblés. Importance d'inclure une sensibilisation sur les questions de genre |
| Mission d'appui à la réconciliation nationale (MARN) | Mandat formalisé par décret, rattaché au Secrétariat Général du MRN, en vue d'assister et accompagner le MRN dans la conduite des actions d'information et de sensibilisation sur la stratégie de la réconciliation nationale, ainsi que la participation au renforcement des capacités et la coordination des interventions des ERAR et CCR et la participation à la mise en œuvre des mesures nécessaires à la gestion des conflits communautaires. | Rôle important à jouer pour assurer une liaison plus efficace entre le niveau institutionnel (MRN) et le niveau tactique opérationnel (ERAR et CCR) dans le cadre de l'infrastructure de paix.  |